

REUNION DE LA XL^e COSAC

2-4 NOVEMBRE 2008

Qu'est-ce que la COSAC ?

Chaque semestre, quelque 180 parlementaires membres des parlements des 27 États membres, des trois pays candidats et du Parlement européen se retrouvent, à l'invitation du parlement du pays exerçant la présidence de l'Union. Ces parlementaires sont membres des commissions des affaires européennes de chaque parlement national (six par État membre ; trois par pays candidat) ainsi que de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen (six députés européens).

Leur réunion porte le nom, un peu étrange, de COSAC, acronyme de « Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires ».

La COSAC a été créée en 1989, sur la suggestion de Laurent Fabius, alors président de l'Assemblée nationale. Elle a été inscrite dans le droit primaire de l'Union européenne avec l'adoption du traité d'Amsterdam. Le protocole sur le rôle des parlements nationaux annexé à ce traité définit ainsi ses compétences :

« La Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires, ci-après dénommée COSAC, créée à Paris les 16 et 17 novembre 1989, peut soumettre toute contribution qu'elle juge appropriée à l'attention des institutions de l'Union européenne, notamment sur la base de projets d'actes que des représentants de gouvernements des États membres peuvent décider d'un commun accord de lui transmettre, compte tenu de la nature de la question.

La COSAC peut examiner toute proposition ou initiative d'acte législatif en relation avec la mise en place d'un espace de liberté, de sécurité et de justice et qui pourrait avoir une incidence directe sur les droits et les libertés des individus. Le Parlement européen, le Conseil et la Commission sont informés de toute contribution soumise par la COSAC au titre du présent point.

La COSAC peut adresser au Parlement européen, au Conseil et à la Commission toute contribution qu'elle juge appropriée sur les activités législatives de l'Union, notamment en ce qui concerne l'application du principe de subsidiarité, l'espace de liberté, de sécurité et de justice, ainsi que les questions relatives aux droits fondamentaux.

Les contributions soumises par la COSAC ne lient en rien les parlements nationaux ni ne préjugent leur position. »

La quarantième COSAC s'est réunie à Paris, les 3 et 4 novembre 2008, au Palais du Luxembourg. C'était la quatrième fois que le Parlement français était l'hôte de la COSAC après les réunions de novembre 1989, de février 1995 et d'octobre 2000.

L'ordre du jour de la quarantième COSAC comportait :

– une séance de questions/réponses avec M. François Fillon, Premier ministre, sur la **présidence française de l'Union européenne**,

– un débat sur la **sécurité énergétique de l'Union européenne** avec M. Claude Mandil, ancien directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie,

– un débat sur le thème « **Rapprocher l'Europe des citoyens. Quelles actions? Quel rôle pour les parlements** », en présence de M. Jean-Pierre Jouyet, Secrétaire d'État chargé des affaires européennes,

– un débat sur **l'association des parlements nationaux au contrôle d'Europol et à l'évaluation d'Eurojust**, en présence de M. Jacques Barrot, Vice-président de la Commission européenne, de M. Max-Peter Ratzel, Directeur d'Europol, et de M. José Luis Lopes da Mota, Président du collège d'Eurojust,

– un débat sur l'application du principe de subsidiarité.

Comme à l'accoutumée, la quarantième COSAC s'est conclue par l'adoption d'une contribution et de conclusions.



Photo des participants à la XL^e COSAC

Sommaire

Pages

ALLOCUTIONS DE BIENVENUE DES PRÉSIDENTS DU SÉNAT ET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	7
• A. Allocution de M. Gérard Larcher, Président du Sénat.....	9
• B. Allocution de M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale.....	13
I – PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE	17
• A. M. François Fillon, Premier ministre	19
• B. Débat	23
1. La crise financière	23
2. L'avenir du traité de Lisbonne et les élections européennes	27
3. La lutte contre le réchauffement climatique	30
4. Les relations extérieures de l'Union européenne et la politique de défense européenne	31
II – SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE ET UNION EUROPÉENNE	35
• A. M. Claude Mandil, ancien directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie.....	37
1. Les risques	37
2. Les remèdes	39
• B. Débat	41
1. Les sources d'approvisionnement.....	41
2. Les conséquences des tensions sur le marché de l'énergie	42

III – RAPPROCHER L’EUROPE DES CITOYENS. QUELLES ACTIONS ? QUEL RÔLE POUR LES PARLEMENTS ?	45
• A. M. Pierre Lequiller, Président de la commission chargée des affaires européennes de l’Assemblée nationale.....	47
• B. M. Jean-Pierre Jouyet, Secrétaire d’État chargé des Affaires européennes.....	48
• C. Débat	51
IV – L’ASSOCIATION DES PARLEMENTS NATIONAUX À L’ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE ET NOTAMMENT AU CONTRÔLE D’EUROPOL ET À L’ÉVALUATION D’EUROJUST.....	55
• A. M. Hubert Haenel, Président de la commission des affaires européennes du Sénat	57
• B. M. Jacques Barrot, Vice-Président de la Commission européenne	59
• C. M. Max-Peter Ratzel, Directeur d’Europol	63
• D. M. José Luis Lopes da Mota, Président du collège d’Eurojust.....	66
• E. Débat	69
V – SUBSIDIARITÉ.....	77
VI - CONTRIBUTION ET CONCLUSIONS DE LA XL ^E COSAC	83
• A. Contribution de la XL ^e COSAC.....	85

• B. Conclusions de la XL ^e COSAC.....	87
ANNEXE	91
Liste des participants	93

ALLOCUTIONS DE BIENVENUE DES
PRÉSIDENTS
DU SÉNAT ET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A. Allocution de M. Gérard Larcher, Président du Sénat

Je suis heureux d'accueillir au Palais du Luxembourg la quarantième COSAC, qui va se dérouler dans le lieu où nous tenons habituellement nos séances. Si choisir ce lieu nous a posé quelques problèmes d'ordre pratique, nous avons malgré tout fait ce choix pour une raison d'ordre symbolique. Cet hémicycle est chargé d'histoire, de l'histoire politique de la France. Or, nous ne pouvons construire l'Europe qu'en connaissant et en respectant le passé. Nous partons de nos États-Nations, chacun avec son histoire longue, sa culture complexe, ses traditions politiques, ses intérêts économiques, et nous tentons de les faire converger pour bâtir une unité européenne et une identité commune. En participant à la construction européenne, chacun des pays membres doit pouvoir développer ses valeurs et s'inscrire dans une continuité. C'est ce que nous avons voulu signifier en organisant notre réunion ici même, plutôt que dans une de ces salles de congrès anonymes qui tendent à se ressembler d'un bout à l'autre du globe.



Exercer la présidence de l'Union, aujourd'hui, n'est pas seulement présider le Conseil et le Conseil européen. Cette présidence comprend un volet parlementaire majeur, qu'il s'agisse des réunions des présidents de commission, des réunions conjointes entre parlementaires nationaux et parlementaires européens, ou encore des réunions des présidents des assemblées... À cet égard, la COSAC est, indiscutablement, le temps fort de ce volet parlementaire.

Je dois dire cependant que la dénomination de vos réunions peut prêter à ambigüité car, en entendant le mot « COSAC », on pense aux cavaliers des steppes orientales plus qu'à une réunion interparlementaire destinée à organiser une croissance de démocratie. Mais, selon l'étymologie de la langue russe, « cosaque » signifie « homme libre ». Aussi, il s'avère que ce sigle n'est pas si mal choisi : si les parlementaires ont un devoir, c'est bien celui d'être des hommes libres et par là favoriser la liberté des citoyens de l'Europe !

L'ordre du jour de votre réunion comporte deux thèmes qui appartiennent à l'actualité politique, à l'échelon européen comme à l'échelon national : les questions énergétiques et la coopération judiciaire et policière. Voilà deux domaines où il existe une forte « demande d'Europe » chez les citoyens de nos pays. Chacun comprend aisément qu'en agissant ensemble, nous pouvons mieux assurer notre sécurité, mais aussi mieux garantir nos approvisionnements énergétiques, qu'en faisant cavalier seul.

Concernant le contenu du programme, j'ai été frappé par l'importance du thème de la subsidiarité dans votre ordre du jour. Voilà, en revanche, un terme qui n'est pas très parlant pour l'opinion publique. A première vue, on pourrait même se demander, en ces temps de crises, s'il ne faudrait pas privilégier des questions plus concrètes dans l'immédiat. Il n'en est rien. La subsidiarité ne nous éloigne pas de la réalité et de l'actualité. Précisément, qu'ont fait les ministres des finances, puis les chefs d'État ou de gouvernement, lorsqu'ils ont élaboré le plan européen de lutte contre la crise financière ? Ils se sont mis d'accord sur un schéma commun et ont décidé de l'appliquer tous au même moment. Mais ils ont décidé que chaque État membre mettrait lui-même en œuvre le plan commun, en tenant compte de la situation spécifique de son système bancaire et financier. Autrement dit, ils ont pleinement appliqué le principe de subsidiarité. Ils ont décidé à l'échelon européen ce qui devait l'être ; ils ont laissé aux États membres la marge de manœuvre indispensable pour adapter au « terrain » les orientations générales. A l'usage, la subsidiarité s'avère, en définitive, être une garantie d'efficacité.

Et c'est aussi – puisque cette question figure également à votre ordre du jour – un moyen de « rapprocher l'Europe des citoyens ». Car la plupart de nos concitoyens ignorent le mot de « subsidiarité », mais ils aspirent à la chose. Ils veulent que l'Europe s'occupe des grandes questions : lutter contre la crise financière, soutenir la croissance et l'emploi, promouvoir le développement durable, agir de concert face à une crise comme celle de Géorgie... Mais, en même temps, les mêmes citoyens comprennent mal que l'Europe s'occupe de débats comme celui des eaux de baignade ou de la TVA sur la coiffure. Ils veulent que l'Europe se concentre sur ses vraies missions. En même temps, ils veulent que les responsabilités s'exercent le plus près possible du « terrain ». C'est pour cela que la subsidiarité se révèle être un bon principe de gouvernance, à la fois efficace et démocratique. Pour moi, c'est à

fort juste titre que le traité de Lisbonne a mis l'accent sur ce principe, et c'est à juste titre qu'il a chargé les parlements nationaux d'une responsabilité particulière à cet égard.

Les parlements nationaux, j'en suis convaincu, peuvent faire beaucoup pour rapprocher l'Europe du citoyen. Leur rôle est complémentaire, et non concurrent, de celui du Parlement européen, que je me réjouis de voir représenté ici. Je me réjouis également que vos travaux soient présidés par Hubert Haenel, pour le Sénat, et Pierre Lequiller, pour l'Assemblée Nationale, qui ont tous deux une grande expérience des affaires européennes et qui ont été membres de la Convention sur l'avenir de l'Europe. Pour cela, je souhaite un plein succès à la quarantième COSAC, en espérant qu'elle sera une étape utile et fructueuse dans le développement de la coopération interparlementaire en Europe.

B. Allocution de M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale

C'est avec un très grand plaisir que je m'associe au Président du Sénat, Gérard Larcher, pour vous souhaiter la bienvenue à cette quarantième réunion de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires européennes. Je pourrais même dire désormais Conférence des Commissions des affaires européennes puisque, depuis cet été, les délégations pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale et du Sénat sont devenues, à l'occasion d'une grande modernisation de nos institutions, des « Commissions » à l'image de toutes leurs homologues étrangères. Ce changement sémantique est d'ailleurs l'un des nombreux témoignages de notre vaste effort pour renforcer la place de l'Europe au sein même du Parlement français. Notre ambition est d'en faire, à vos côtés, l'un des interlocuteurs incontournables des institutions de l'Union, un acteur à part entière dans la marche de l'Europe.



Je le dis avec d'autant plus de conviction que le pas de l'Europe s'est extraordinairement accéléré ces derniers mois. Qui aurait cru possible, au tournant de l'été, que l'on puisse parler et faire preuve d'une véritable gouvernance économique européenne prenant toutes ses responsabilités face à la panique financière, à un niveau plus élevé, plus déterminant que nos partenaires américains, en pleine collaboration avec la Banque centrale européenne ? Qui aurait compté sur une Europe ferme et unie, capable de stopper le grave conflit entre la Russie et la Géorgie ? Le monde a brutalement testé l'Europe, en ces derniers mois. Eh bien, l'Europe a répondu « présente ».

La lancinante question de sa légitimité aux yeux des citoyens trouve là une éclatante réponse. Et elle en trouve bien d'autres, plus discrètes mais tout aussi précieuses, sur le front de l'Europe des résultats concrets. L'Union a adopté un pacte d'immigration pragmatique et généreux. Les débats sur notre plan de lutte contre le réchauffement climatique sont certes intenses. Mais ils prouvent que l'Europe assume ses responsabilités, et s'efforce d'endosser à nouveau ses habits de pionnier dans la construction d'un monde plus respectueux de la planète.

Nous le voyons bien, tous ces sujets engagent notre destin collectif. Nous, parlementaires nationaux, qui constituons en quelque sorte la sève séculaire de la démocratie, avons ici comme ailleurs un rôle décisif à jouer en coopération avec le Parlement européen. Car nous sommes redevables, devant nos électeurs, de la direction que prennent nos sociétés. Le défi démocratique de l'Europe, c'est donc aussi le nôtre.

Bien sûr, le traité de Lisbonne apportera, je l'espère de tout cœur, la stabilité, l'efficacité et la légitimité nécessaires pour consolider et pérenniser les progrès aujourd'hui accomplis dans l'urgence des périls. C'est précisément pourquoi nous devons apaiser au plus vite les craintes exprimées par nos amis irlandais afin de reprendre rapidement tous ensemble la route vers une Union plus forte et plus proche des peuples. Ne nous y trompons pas, cette route passe inmanquablement par Lisbonne.

J'en veux pour preuve que c'est précisément le traité de Lisbonne qui donne, pour la première fois, une place éminente aux parlements nationaux, trop longtemps isolés dans leur tête-à-tête avec leurs gouvernements, maîtres exclusifs de l'agenda européen. Le traité nous confie en effet de vraies armes pour peser dans les choix à Bruxelles. Pour poser des limites, en s'assurant, au travers du contrôle de la subsidiarité, que les textes européens apportent de réelles valeurs ajoutées aux citoyens. Mais aussi, de manière tout aussi prometteuse, pour participer aux grands débats sur notre destin commun.

Vous le savez, si le traité de Lisbonne entre en vigueur, toutes les prochaines révisions des traités passeront obligatoirement par la convocation d'une Convention, réunissant des représentants de tous nos parlements. Cela signifie que désormais, nous serons systématiquement et préalablement associés à la détermination des directions fondamentales que prend l'Union.

Dans un même esprit, le traité nous reconnaît un rôle dans le contrôle et l'évaluation de la politique commune de liberté, de sécurité et de justice, au cœur des prérogatives traditionnelles des parlements nationaux. Vous avez choisi d'y réfléchir dès à présent, et je veux vous en féliciter. Car c'est bien grâce à cette immersion dans la fabrique de la loi européenne, dans

un contrôle collectif de ses résultats et aussi, sans doute, de ses insuffisances, que nous serons à même d'assumer le rôle que nos citoyens attendent de nous.

Je vois ici ce qui pourrait être notre force, notre contribution décisive à l'édification d'une Europe des citoyens. Les parlements nationaux sont les lieux éprouvés des débats démocratiques, sans tabou, sans rigidité, avec la volonté constante de forger les ententes et de faire naître, par la confrontation quotidienne des idées, les solutions innovantes. Si nous parvenons à faire valoir nos points de vue auprès des institutions européennes, je suis convaincu que nos citoyens auront le sentiment que l'Europe est désormais un peu moins loin d'eux.

À cet égard, je salue les efforts entrepris pour élargir ce débat parlementaire à l'échelle des Vingt-sept. Pas moins de dix rencontres interparlementaires se déroulent dans notre pays pendant la présidence française de l'Union européenne. J'ai participé à de nombreuses d'entre elles, et je veux témoigner de la qualité de leurs travaux et de la fertilité de leurs débats. La COSAC, l'aînée en quelque sorte de la coopération interparlementaire, participe à sa juste place de ce vaste mouvement prometteur. Son rôle, en particulier dans l'expérimentation de notre mission de veille sur la subsidiarité, est incontournable et précieux.

Mais, dans la perspective plus générale de l'irruption des parlements nationaux dans le jeu institutionnel européen, je crois que nous devons aller plus loin et plus vite encore. La crise géorgienne et la crise financière ont obligé l'Europe à faire des pas de géant. Eh bien, je dirai que le « non » irlandais, c'est « notre » crise, la crise démocratique. Celle qui exige que nous prenions toute notre part des responsabilités. Tisser un vrai lien de confiance et d'espoir entre l'Union et ses peuples, c'est aussi notre travail. Nous ne pouvons attendre que le nouveau traité soit en vigueur pour nous y atteler avec force. Et peut-être même, comme l'Europe est allée, pendant ces derniers mois, beaucoup plus vite que son chantier institutionnel, pourrions-nous tous ensemble trouver les moyens originaux pour jouer dès à présent le rôle que le traité de Lisbonne nous assigne pour demain ?

Je sais que vous débattrez avec vitalité et compétence de toutes ces questions. Et je suis certain que MM. Pierre Lequiller et Hubert Haenel sauront mener avec efficacité vos travaux de façon à assurer le succès de cette COSAC plénière.

I – PRÉSIDENCE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE

A. M. François Fillon, Premier ministre

Les parlements nationaux constituent un élément vital de la construction européenne. Ils sont les garants de la démocratie et des droits des citoyens européens. Ils sont les interprètes de nos identités nationales. Ces identités doivent être respectées car l'Europe ne peut ignorer l'âme des nations. Mais ces identités doivent être transcendées car nos nations déclinent si elles ignorent l'Europe. Je milite pour un patriotisme éclairé hissé au niveau européen car devant les grands défis que nous lance la mondialisation, notre union doit être portée par une passion partagée, autant que par la raison.



L'association des parlements au processus de décision européen a été un long combat, que la COSAC incarne plus que tout autre. Un combat où s'opposèrent deux thèses : celle de l'Europe fédérale et celle de l'Europe des nations. Aujourd'hui, nous savons que la réponse se situe dans l'articulation de ces deux visions, et vous y avez largement contribué. Du traité de Maastricht au traité de Lisbonne, que de chemin parcouru ! Le nouveau traité reconnaît désormais aux parlements nationaux un véritable pouvoir de contrôle de l'application du principe de subsidiarité pour tout projet européen d'acte législatif. C'est la reconnaissance du lien vital entre les institutions

européennes et les assemblées élues des États membres. Encore faut-il pour cela que le traité de Lisbonne soit ratifié par tous !

Au cours des derniers mois, l'Union européenne a été confrontée à plusieurs crises. Devant chacune d'entre elles, la Présidence française, sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy, a proposé des solutions et obtenu des décisions, démontrant ainsi que l'Europe est d'abord l'expression d'une volonté politique. Mais il ne fait cependant aucun doute que notre système institutionnel reste mal adapté à des défis aussi graves. Au regard des épreuves que nous venons de traverser, il y a des leçons à tirer :

– il est urgent de renforcer l'organisation du Conseil européen, qui a été ces dernières semaines le lieu essentiel des décisions les plus lourdes et les plus urgentes ;

– il faut renforcer notre gouvernance en matière de politique étrangère, et en particulier la coordination entre l'action communautaire et celle des États membres ;

– il faut améliorer le mode de prise de décision au Conseil, étendre le champ de la codécision avec le Parlement européen et renforcer notablement l'implication des parlements nationaux dans le processus européen de décision.

Tout ceci, le traité de Lisbonne peut le faire, et il est donc nécessaire de le mettre en œuvre. Avec Bernard Kouchner et Jean-Pierre Jouyet, la Présidence française travaille pour adopter au Conseil européen de décembre une feuille de route détaillée pour que tous les États membres puissent enfin ratifier ce nouveau traité. Je ne sous-estime pas les difficultés politiques, en particulier en Irlande. Commet le pourrais-je en tant que Premier ministre d'un État membre qui a dit « non » en 2005 ? Je sais que trouver la solution ne sera pas facile, mais je sais aussi que ne pas la trouver est tout simplement impossible.

Lorsque la guerre éclate sur notre continent, lorsque les institutions financières sont en crise profonde, lorsque la croissance économique ralentit partout, lorsque le réchauffement climatique met en péril les équilibres naturels, il est impératif que l'Europe réponde d'une seule voix et avec force. Si l'Union européenne ne devait pas être à la hauteur de ces événements, alors quand le sera-t-elle ? Si elle se limitait au rôle de spectateur et non d'acteur décidé, alors comment convaincre nos concitoyens de la légitimité de la construction européenne ? Si nos 27 nations ont uni leur destin, c'est pour agir ! Ensemble, nous avons arrêté le conflit dans le Caucase, obtenu le retrait des forces russes et relancé les négociations internationales sur l'avenir de la région. Ils étaient peu nombreux ceux qui auraient parié un euro sur une telle possibilité début août !

Et pourtant, c'est bien l'Europe qui a obtenu les conditions du cessez-le-feu, qui a négocié puis surveillé la mise en œuvre des accords de retrait des troupes russes. Ensemble, dans la foulée du sommet historique de l'Eurogroupe du 12 octobre, nous avons arrêté les mesures pour rétablir la confiance des citoyens européens dans leur système financier, qui était au bord de l'écroulement. Certes, la crise financière a ses origines aux États-Unis, mais c'est bien l'Europe qui y a répondu de façon efficace, influençant ensuite le reste du monde, y compris les États-Unis. Ensemble, nous sommes en train de définir la position européenne pour le sommet de Washington du 15 novembre dont l'ambition est de définir les bases de la nouvelle architecture financière internationale.

Ce sommet, c'est d'abord l'Europe qui l'a voulu. L'Europe qui souhaite, depuis des années, plus de régulation et plus de transparence dans le système financier international. Plus de moyens d'action pour le Fonds monétaire international. Plus de moralité et d'équité dans le système économique mondial. Vaste sujet direz-vous ! Oui, mais si ce sujet n'est pas porté et tranché par nous-mêmes et maintenant, il sera porté et dévoyé par d'autres demain. Et alors, ce sera l'Europe qui sera discréditée et ce sera la mondialisation qui sera rejetée. Enfin, c'est aussi ensemble que nous devons répondre à la crise économique, qui, maintenant, atteint durement notre continent. L'Union européenne ne peut pas rester sans réagir.

Que proposons-nous ? Une intervention encore plus ambitieuse de la Banque européenne d'investissement, une coordination beaucoup plus étroite des politiques nationales, une meilleure prise en compte des circonstances exceptionnelles actuelles dans l'application de certaines règles européennes. Le Président de la République a évoqué plusieurs pistes supplémentaires : celui d'une coordination européenne face au risque causé par certains fonds souverains non-européens ; celui aussi d'une réponse européenne pour maintenir la compétitivité de nos industries stratégiques, y compris l'industrie automobile européenne alors que les États-Unis sont en train d'aider massivement leurs propres constructeurs.

Je tire une leçon de ces quatre mois de Présidence française. En période de crise, l'Europe a plus de moyens d'action qu'elle ne le croit, et plus de forces qu'elle ne le pense. Ce qui lui a manqué par le passé, ce fut trop souvent la volonté politique d'agir. Et ce fut aussi ce doute étouffant sur ses capacités à peser sur le cours des événements. C'est cette volonté et cette confiance en nous-mêmes que nos citoyens nous réclament. Et cette attente populaire, nous ne devons pas la décevoir !

Nous ne devons pas décevoir sur la crise financière et économique, mais aussi sur les autres grands sujets européens. D'abord, la lutte contre le réchauffement climatique. L'Europe doit impérativement arriver à un accord à la fin de l'année si on veut garder un espoir d'un accord mondial sur le climat

fin 2009 à Copenhague. Si l'Europe n'est pas au rendez-vous, alors la communauté internationale ne le sera pas. Et si elle ne l'est pas, alors il faudra rendre des comptes aux prochaines générations !

Bien sûr, la crise économique ne favorise pas un accord entre les 27 États membres. Mais le Conseil européen des 15 et 16 octobre a pris les bonnes décisions. Il a confirmé les objectifs ambitieux en matière de réduction de CO2 et d'énergies renouvelables et il a confirmé le calendrier, c'est-à-dire un accord avant la fin de l'année. En vue du Conseil européen de décembre, il faut intensifier les consultations. C'est ce que nous sommes en train de faire, avec l'aide de la Commission et en association étroite avec le Parlement européen, co-décideur en la matière. Dans les semaines qui viennent, nous trouverons, je le crois, les solutions qui répondent aux inquiétudes légitimes de l'industrie européenne et des États membres qui ont besoin d'accompagnement et de soutien, sans renoncer à l'ambition des propositions de la Commission.

Il existe un lien direct entre la lutte contre le réchauffement climatique et la sécurité énergétique. Je sais que vous partagez cette préoccupation, et je serai attentif aux résultats de vos travaux en la matière. Le Conseil européen des 15 et 16 octobre a décidé d'orientations importantes : plus d'efficacité énergétique, plus de diversification des sources d'énergie, création de mécanismes de crise, plan d'action pour accélérer les interconnexions dans la région baltique... Tous ces sujets sont vitaux pour l'Europe, qui n'a que trop tardé à prendre les décisions qui s'imposent.

Ensuite, il y a le dossier de l'immigration. Le Conseil européen des 15-16 octobre a formellement approuvé le Pacte européen sur l'immigration et l'asile. C'est un résultat majeur, pour un défi majeur ! Un défi qui vous concerne directement, puisque l'un des grands objectifs du Pacte est de faire avancer dans la même direction l'Union européenne et les États membres, qui conservent de réelles compétences en la matière.

Et puis, il y a la politique agricole. La PAC est confrontée à trois défis majeurs : le défi alimentaire, le défi environnemental, le défi des territoires. L'objectif de la Présidence française est de conclure avant la fin de l'année le « bilan de santé de la PAC » qui permet de moderniser cette politique. Et nous souhaitons aussi que les ministres de l'agriculture définissent les premières orientations communes sur la PAC du futur, pour s'assurer en particulier que nous partageons tous le même constat.

Enfin, il y a la politique européenne de défense. Dans un monde qui reste instable et dangereux, l'Europe ne peut, d'un côté, être un grand acteur politique, et, de l'autre côté, un nain militaire. Il lui faut des moyens civils et militaires. Or ces moyens, nous en manquons. Globalement, nos États dépensent l'équivalent de 40% du budget militaire américain. Ont-ils pour

autant 40% des capacités américaines d'intervention à l'extérieur ? Nous en sommes très loin. Il faut mieux dépenser, mieux programmer, mieux se coordonner, mieux produire ensemble, mieux s'organiser... C'est le sens de notre initiative sur les capacités de défense. Sur ce sujet, je crois maintenant que tous les États membres ont bien compris nos intentions, qui sont pragmatiques, et qu'ils nous aident pour obtenir à la fin de l'année un résultat qui soit digne des responsabilités de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense.

Dans cette période de crise jamais l'Europe n'a paru, mesdames et messieurs les parlementaires, aussi indispensable, aussi évidente. Malgré le scepticisme des experts, malgré le doute des analystes l'Europe a tenu le choc. Elle s'est rassemblée, elle s'est mobilisée pour trouver des solutions. Cette Europe volontariste, elle ne peut que reposer sur des États qui, eux-mêmes, sont engagés. Il n'y a pas d'Europe forte qui puisse être fondée sur des nations faibles, comme il ne peut y avoir de nations puissantes reposant sur une Europe impuissante. Le destin des uns et des autres est lié.

Dans cet esprit, les parlements nationaux ont un rôle essentiel à jouer. C'est dans leur enceinte que se dessine une bonne part de l'idéal européen. Si le Parlement européen incarne la démocratie européenne, les parlements nationaux ont eu la charge de bâtir cette si nécessaire convergence entre les intérêts nationaux et les intérêts européens. C'est une haute et délicate responsabilité qui vous place en première ligne devant les peuples.

L'Europe est certes compliquée, elle n'est certes pas parfaite, mais elle demeure, plus que jamais, l'une des plus audacieuses entreprises politiques de tous les temps ! Malgré les obstacles, l'Europe fonctionne, elle avance, elle surprend et fascine une bonne partie du monde qui n'osait plus croire à notre vieux continent. Si nous le voulons, le XXI^e siècle peut être européen ! Nous en avons les moyens économiques, culturels, technologiques, scientifiques. C'est une affaire de conviction et de volonté. Voilà, mesdames et messieurs, le message volontariste et confiant que la Présidence française vous encourage à partager et à relayer partout où votre voix est entendue et respectée.

B. Débat

1. La crise financière

a) Questions

– Mme Rossana BALDI (Italie, Sénat) a demandé s'il ne serait pas pertinent, dans les circonstances actuelles, d'exclure du Pacte de stabilité et

de croissance les dépenses d'investissement dans les infrastructures stratégiques ;

– M. Alex SAEZ (Espagne) a souligné que l'Europe devrait parler d'une seule voix au sommet de Washington. A cet égard, il a vivement souhaité que l'Espagne soit invitée à participer à cette réunion.

– M. René VAN DER LINDEN (Pays-Bas, Sénat) s'est interrogé sur les moyens de renforcer la moralité du système financier et économique internationale. Il a également mis en garde l'Europe contre la tentation protectionniste comme unique réponse à la crise économique et financière.

– M. Christos PAPOUTSIS (Grèce) s'est interrogé sur l'autorité qui serait chargée de veiller au bon fonctionnement du système économique européen, évoquant plusieurs possibilités au nombre desquelles la Banque centrale européenne ou un nouvel organisme. Il a également posé la question d'une révision du système de financement européen en réponse à la crise.

– M. Jo LEINEN (Parlement européen) a posé la question de l'équilibre à trouver entre l'Eurogroupe et les vingt-sept États membres en matière économique. Il a également demandé si des négociations étaient en cours pour que le Président français conserve la direction de l'Eurogroupe jusqu'en 2010.

– M. Ben FAYOT (Luxembourg) a fait part de sa perplexité quant aux motivations de la France, se demandant si celle-ci était tentée par l'idée d'un « directoire » des grands États membres ou si elle continuait de respecter le principe d'égalité entre tous les États membres ?

b) Réponses

M. François Fillon :

Le **Pacte de stabilité et de croissance** a longtemps été décrit comme un carcan trop rigide. Je n'étais d'ailleurs pas le dernier à le critiquer. Or, on s'aperçoit aujourd'hui qu'il est beaucoup plus complet qu'il n'y paraissait puisqu'il mentionne la possibilité de circonstances exceptionnelles et s'adapte donc parfaitement à la situation actuelle. Ces dispositions assouplissent les règles du Pacte, notamment en matière de déficit budgétaire. On ne peut pas demander aux États membres d'avoir le même comportement s'ils connaissent une croissance de 1 %, une croissance de 3 % ou une croissance négative ! Et que dire de la question de l'endettement des États membres si on comptabilise tous les efforts qui viennent d'être faits pour sauver les établissements financiers !

En ce qui concerne la **crise financière**, la France souhaite bien évidemment que l'Espagne puisse participer au sommet du 15 novembre. De

manière générale, elle souhaite que les institutions internationales, fondées à l'occasion de la fin de la seconde guerre mondiale, soient adaptées au contexte politique, économique et financier du début du XXI^e siècle. Il semble aujourd'hui plus difficile de ne pas tenir compte de la Chine, de l'Inde, de l'Afrique, de l'Amérique latine et des pays arabes. Il faut envisager une meilleure répartition entre les économies développées et les puissances émergentes. Le sommet de Washington ne pourra pas régler l'ensemble des questions liées à la crise financière et sera donc inévitablement suivie de réunions ultérieures. Ce sommet doit néanmoins déboucher sur un certain nombre de décisions concrètes afin que l'économie mondiale puisse repartir. Car rien ne serait pire qu'un sommet inutile. Ce serait un échec politique mais surtout un mauvais signal pour les marchés financiers.

Vous avez parlé de moralité. Il existe plusieurs sujets sur lesquels les Européens peuvent proposer au reste du monde des règles permettant de moraliser le fonctionnement de l'économie mondiale et du capitalisme. Je songe, par exemple, à la réglementation des paradis fiscaux. Un équilibre sur le plan économique et financier est inatteignable si certains pays ne respectent aucune des règles communément admises par les autres. Je pense aussi à la question de la régulation : doit-on continuer à accepter des modes de fonctionnement qui mènent progressivement les institutions financières à se décorrélérer de l'économie réelle ? La question des ventes à découvert sur les marchés boursiers ne doit-elle pas aussi être posée ? Est-il normal de pouvoir aller aussi loin dans la spéculation, jusqu'à détruire en quelques instants ce que des années de travail d'hommes et de femmes ont contribué à construire ? La question des rémunérations d'un certain nombre d'opérateurs m'interpelle également : est-il naturel que les opérateurs de marché soient rémunérés comme ils le sont, avec des bonus qui n'ont rien à voir avec la réalité des bénéfices engrangés par leur entreprise, mais qui sont simplement fondés tant sur le caractère hypothétique de ces bénéfices que sur le court terme ?

Au-delà des mesures conjoncturelles prises pour faire face à l'urgence de la crise financière, la poursuite des réformes structurelles, telles que préconisées par la Stratégie de Lisbonne, apparaît comme la réponse la plus adaptée à la **crise économique**. Ce serait une erreur de penser que la crise nous impose d'abandonner les réformes structurelles et nous oblige à nous concentrer sur des mesures immédiates, qualifiées par certains d'entre vous de protectionnistes. Je vous dis tout de suite que nous sommes hostiles à toute mesure à caractère protectionniste. Simplement, nous ne pensons pas que mettre en place un plan européen de soutien au secteur financier relève du protectionnisme. Le protectionnisme implique en effet que chaque État membre, sans coordination avec les autres, se dote de mesures pour protéger son système financier. Or, ces mesures nationales sont inopérantes en raison de l'imbrication des systèmes financiers. Nous préconisons, en conséquence, des réponses à la fois coordonnées et temporaires afin de suppléer aux faiblesses du système financier. En France, nous avons ainsi choisi de donner

des garanties, de rentrer au capital d'établissements financiers en grande difficulté, d'injecter des liquidités dans les établissements qui fonctionnent, de faire payer ces services au prix du marché – ce qui montre bien que l'on n'est pas dans un système protectionniste – et surtout, d'annoncer à l'avance que nous nous retirerons de ces institutions lorsque la situation économique et financière sera revenue à la normale.

Il convient de poursuivre les réformes structurelles. A ce titre, le rôle de la Banque européenne d'investissement doit être renforcé afin qu'elle dispose de plus de moyens d'action dans les secteurs économiques stratégiques. Dans le même sens, la meilleure réponse de long terme à cette crise économique et à la mondialisation restera toujours l'investissement dans la formation, l'éducation, l'innovation et la recherche. Il nous faut rester les meilleurs dans la compétition internationale de l'intelligence. Nous n'avons aucune alternative dans cette bataille. C'est pourquoi le budget européen devrait prévoir davantage de crédits en matière d'éducation, de formation, d'enseignement supérieur, d'innovation et de recherche. Par ailleurs, si, à l'instar des États-Unis, nous prenons la décision d'aider l'industrie automobile, notre soutien ne pourra se résumer à la distribution de subventions. L'aide accordée devra permettre à cette industrie de se moderniser, de devenir moins dépendante des matières énergétiques et de favoriser la conception de véhicules du futur adaptés aux enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique. A ce titre, la lutte contre le réchauffement climatique n'est pas seulement une politique placée sous le simple sceau de la générosité en faveur des générations futures. Elle doit également participer de la modernisation de nos industries. En effet, demain, une industrie qui n'aura fait aucun effort dans le domaine énergétique ou en matière de dépollution, et qui n'aura pas adapté ses produits aux nouveaux besoins du marché mondial, sera totalement écartée du marché. En ce sens, il apparaît donc raisonnable d'investir massivement dans l'industrie propre, dans la fabrication de produits non agressifs pour l'environnement. La victoire dans la bataille mondiale du marché de l'automobile est à ce prix.

La question du **suivi du système financier et économique européen** implique un renforcement de la supervision, tant au niveau européen qu'au niveau national. Il apparaît nécessaire d'envisager, tout au moins, la fixation de règles de supervision identiques dans l'ensemble des pays européens. La crise a mis en lumière la disparité des règles de supervision au sein des États membres, ces différences pouvant renforcer la fragilité de certains établissements financiers.

Je vais répondre très franchement à la question relative au « **directoire** » posée par le Luxembourg. La France n'a jamais défendu cette position et ne la défend pas. Elle a simplement indiqué qu'il y avait, au sein de la zone euro, des responsabilités particulières dans le domaine économique. Si la monnaie commune permet une meilleure intégration de nos économies, elle

ne peut se faire sans une certaine régulation financière et une coordination de nos politiques économiques. D'ailleurs, le traité a lui-même fixé des objectifs et des obligations particuliers aux États membres de la zone euro. Face à l'ampleur de la crise financière, nous avons proposé, avec le Président de la République, que la zone euro prenne ses responsabilités en matière de coordination des politiques économiques. A ce titre, nous pensons que l'Eurogroupe doit se réunir régulièrement au niveau des chefs d'État et de gouvernement. C'est la seule façon de lui donner la visibilité et le pouvoir nécessaires en matière d'harmonisation des politiques économiques. Naturellement, le Président de la République n'a, en aucune manière, indiqué qu'il entendait présider cet Eurogroupe. Le jour où celui-ci se réunira au niveau des chefs d'État et de gouvernement, ceux-ci décideront démocratiquement qui doit le diriger et pendant combien de temps. Mais la question fondamentale, pour nous, est celle de l'harmonisation des politiques économiques au sein de l'Eurogroupe, et, par la suite, au sein de l'ensemble de l'Union européenne. C'est un objectif de moyen terme, un objectif difficile, qui doit conduire à des changements profonds, qui ne peuvent être atteints en quelques mois ou en quelques années.



2. L'avenir du traité de Lisbonne et les élections européennes

a) Questions

– M. Gunther KRICHBAUM (Allemagne, Bundestag) a souligné le risque d'indifférence des citoyens à l'égard des réalisations de l'Union européenne. Il a estimé qu'il s'agissait d'un des défis à relever dans la perspective des élections de 2009. Il a demandé quelles étaient les

propositions de la Présidence française pour rapprocher l'Europe des citoyens et renforcer leur participation à ces élections.

– M. Alex SAEZ (Espagne) a souhaité connaître les propositions de la Présidence française pour surmonter le blocage irlandais et garantir la mise en œuvre, nécessaire, du Traité de Lisbonne.

– M. Jo LEINEN (Parlement européen) a demandé des précisions sur le contenu de la « feuille de route » relative aux suites à donner au processus de ratification qui sera présentée en décembre. Il a précisé que la Commission des Affaires constitutionnelles du Parlement européen préparerait une résolution recommandant l'application du traité de Lisbonne avant les élections européennes.

– M. Fidiás SARIKA (Chypre) s'est demandé si l'Europe aurait été plus efficace dans sa réaction aux crises du second semestre 2008 si le traité de Lisbonne avait déjà été en vigueur.

– M. René VAN DER LINDEN (Pays-Bas, Sénat) a posé la question du futur rôle de la Commission en tant que gardienne de l'intérêt communautaire.

– M. Ludek SEFZIG (République tchèque, Sénat) a souligné la nécessité de faire campagne sur des sujets européens et non nationaux. A cet égard, il a souhaité avoir des précisions sur la PESD. Il a également évoqué la crise financière, soulignant qu'il ne suffisait pas de donner des garanties mais qu'il fallait aussi insister sur les responsables de la crise.

– M. Bernard DURKAN (Irlande) a présenté l'avancée des travaux en Irlande pour surmonter le rejet du traité de Lisbonne. Il a précisé qu'une sous-commission des affaires européennes se réunissait en permanence et qu'un rapport serait publié et débattu fin novembre au Parlement irlandais.

b) Réponses

M. François Fillon :

L'indifférence des citoyens à l'égard de l'Union européenne ou le rejet de celle-ci au motif qu'elle serait inefficace ou peu respectueuse de nos identités nationales posent la question de la qualité de la décision européenne. L'Union européenne ne doit pas hésiter à faire preuve d'audace et d'originalité. Elle ne peut se contenter de mesures *a minima*, incarnant de fait un consensus du Conseil autour du plus petit dénominateur commun. Les discussions approfondies entre les États membres permettent de dépasser les crispations ou les clivages initiaux et peuvent aboutir à des mesures à la fois concrètes et innovantes. La crise économique et financière actuelle fait, à cet égard, figure de test. Alors même que l'administration américaine contribue

financièrement à la modernisation de son secteur automobile en vue de l'adapter aux nouvelles exigences environnementales, l'Union européenne s'interroge sur la mise en place d'un plan de soutien du même type à l'industrie automobile européenne au motif qu'il ne serait pas en adéquation avec le principe de concurrence libre et non faussée. Nos concitoyens ne sauraient pourtant comprendre l'inaction en la matière. La participation aux élections européennes, révélateur de l'implication des citoyens dans le projet européen, dépend de ce type de politique concrète et adaptée aux enjeux quotidiens.

En vue de résoudre le **blocage irlandais**, nous allons mettre sur la table en décembre une feuille de route qui devrait permettre de poursuivre le processus de ratification, et de donner à l'Irlande le temps et le recul nécessaires pour prendre une décision. Rien ne serait pire que de donner des leçons à l'Irlande, faire peser sur elle une pression politique insupportable pour qu'elle ratifie le traité. Cela aurait l'effet contraire du but recherché. Je vous parle en connaissance de cause, puisque j'ai vécu l'échec cuisant du référendum de 2005 dans mon pays. Or, l'échec du traité constitutionnel a souligné l'impossibilité d'une relance par une grande négociation. En conséquence, il est nécessaire que le traité de Lisbonne soit ratifié. Il faut aller jusqu'au bout du processus, proposer cette feuille de route qui permettra à chacun de le faire à son rythme, et laisser aux Irlandais la possibilité de débattre au niveau national de la meilleure solution. L'Irlande a besoin, comme chacun d'entre nous aujourd'hui, de la solidarité européenne.

A travers sa feuille de route, la Présidence française souhaite que l'ensemble des pays européens accepte et soutienne l'idée qu'il n'y a pas de renégociation possible. Rouvrir le débat institutionnel reviendrait à paralyser l'Europe pour de nombreuses années.

L'Europe fonctionnerait-elle mieux avec le traité de Lisbonne ?

Je vous répondrai oui, sur au moins sur deux points. D'une part, elle serait dotée d'une présidence stable, dont chacun mesure l'importance. Le roulement semestriel crée, en effet, beaucoup de difficultés au sein de l'Union européenne. Il existe ainsi un jeu qui consiste à attendre la fin de la présidence quand on bute sur un obstacle, pour essayer de transmettre les problèmes à la présidence suivante. D'autre part, elle pourrait prendre plus facilement des décisions. Le traité de Lisbonne prévoit, en effet, d'augmenter les domaines dans lesquels le vote est soumis à la majorité qualifiée.

La Commission, gardienne du respect des traités, dispose quant à elle de pouvoirs très étendus. Je ne crois pas pour autant qu'il soit nécessaire de modifier son statut, même s'il me paraît indispensable de développer un peu plus les pouvoirs du Conseil en guise de contrepois. A cet effet, il apparaît particulièrement souhaitable d'améliorer les mécanismes de prise de

décision au sein du Conseil, tant il est difficile aujourd'hui de trouver un accord à vingt-sept.

3. La lutte contre le réchauffement climatique

a) Questions

– *M. Andrzej GRZYB (Pologne, Diète) a rappelé que l'Europe se voulait pionnière dans la lutte contre le changement climatique, mais qu'il lui fallait également assurer sa sécurité et sa solidarité énergétiques.*

– *M. Bernard DURKAN (Irlande) a insisté sur la nécessité d'atteindre un équilibre adéquat entre la lutte contre le réchauffement climatique et nos besoins industriels et agricoles.*

– *Mme Anna KINBERG BATRA (Suède) a rappelé son attachement à ce que l'Europe agisse, dès aujourd'hui, pour lutter contre le réchauffement climatique, estimant que l'inaction coûterait beaucoup trop cher aux générations futures. Elle a appelé la Présidence française à la vigilance et a exprimé ses craintes que la crise financière ne fasse tomber aux oubliettes les efforts déjà entrepris pour lutter contre le réchauffement climatique.*

– *Mme Lone DYBKJAER (Danemark) a souligné l'importance du sommet sur l'énergie qui se tiendra en 2009 à Copenhague. Elle a exhorté la Présidence française à poursuivre la lutte contre le réchauffement climatique, avançant l'argument selon lequel certains ne souhaiteraient pas que l'Europe soit leader en ce domaine.*

b) Réponses

M. François Fillon :

Sur la question de **la lutte contre le réchauffement climatique**, la Présidence française est convaincue qu'il ne faut pas opposer le réchauffement climatique et la sécurité énergétique. C'est dans ce sens que nous cherchons à faire adopter par les pays de l'Est, qui ont des structures industrielles et de production d'énergie différentes, des solutions pour atteindre sans dommage le grand objectif que l'on s'est fixé. Certains, dont la Pologne, ont fait part de leur souhait de reporter la discussion sur le réchauffement climatique. De notre côté, nous pensons, au contraire, que la reporter reviendrait en réalité à renoncer à nos objectifs avant la rencontre mondiale de 2009. Or, les Européens sont les plus concernés et les plus ambitieux dans ce combat. Un désengagement de leur part conduirait, au mieux, à un accord *a minima* ; au pire, à l'absence d'accord. Il convient, en conséquence, de maintenir nos objectifs en vue de parvenir à un accord avant la fin de l'année. Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, deux sujets difficiles doivent

également être pris en compte. D'une part, les intérêts de l'industrie européenne : nous avons à cet égard proposé des dispositifs de quotas gratuits et des mécanismes d'ajustement aux frontières pour les industries les plus exposées à la concurrence internationale. Il reste néanmoins à trouver le bon équilibre dans ce domaine. D'autre part, la spécificité des États d'Europe de l'Est. Une discussion avec chacun d'entre eux devrait permettre d'établir les dispositifs d'aide transitoires que nous pourrions mettre en place pour leur permettre de surmonter cette évolution. Ces négociations posent bien évidemment la question de l'indépendance énergétique de l'Europe.

En matière de lutte contre le réchauffement climatique, nous bénéficions, en outre, d'une occasion historique. Le nouveau président élu aux États-Unis devrait très certainement être plus sensible aux questions environnementales que son prédécesseur, du fait de l'évolution des mentalités dans ce pays ces dernières années. Ce changement d'administration représente, de fait, une réelle opportunité dont il faut se saisir si nous entendons mettre en œuvre une politique mondiale ambitieuse en matière de lutte contre le réchauffement climatique. L'Union européenne ne saurait réviser à la baisse les objectifs adoptés sous présidence allemande, même s'il convient d'aider spécifiquement les États membres ne disposant pas encore d'infrastructures adaptées.

4. Les relations extérieures de l'Union européenne et la politique de défense européenne

a) Questions

– Mme Anne DELVAUX (Belgique, Sénat) a fait part de ses doutes sur le projet d'Union pour la Méditerranée, au sujet duquel elle oscille entre espoir et scepticisme. Elle a estimé qu'il restait encore beaucoup d'incertitude, notamment sur la question du siège et de la coprésidence. Elle a insisté sur la nécessité d'avancer sur des projets concrets, tels que la dépollution de la Méditerranée. En outre, elle a demandé si le renforcement des capacités militaires, tel que prôné par la Présidence française, impliquait également le renforcement des « Battle groups » et si ces capacités correspondaient à de vrais engagements budgétaires.

– M. Vitalino CANAS (Portugal) et M. Andrzej GRZYB (Pologne, Diète) se sont interrogés sur l'avenir des relations entre l'Union européenne et la Russie, à la suite de la crise géorgienne. M. CANAS a souligné l'importance de ces relations pour l'avenir de l'Europe et de la Russie, tandis que M. GRZYB a regretté que la Russie ait reconnu l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud.

– M. Petras AUSTREVICIUS (Lituanie) a également abordé la question des relations entre l'Union européenne et la Russie, s'interrogeant

sur l'impact qu'elles peuvent avoir sur les pays voisins.

– M. Marko MIHKELSON (Estonie) s'est interrogé sur l'influence que pourrait avoir la prochaine élection américaine sur les relations transatlantiques, jugées primordiales dans le contexte de la crise mondiale.

– M. Kimmo SASI (Finlande) a fait part de ses préoccupations au sujet d'une proposition de règlement de la Commission européenne publiée en avril 2008, qui restreindrait le droit d'accès aux documents administratifs, pourtant fermement protégé par la jurisprudence de la CJCE. Il a demandé si la Présidence française déploierait des efforts pour veiller à ce que l'accès aux documents ne soit pas limité et à ce que la jurisprudence de la Cour européenne soit maintenue.

b) Réponses

M. François Fillon :

En ce qui concerne **l'Union pour la Méditerranée**, nous avons pu constater qu'une grande partie de l'avenir de l'Europe et de la paix dans le monde se jouait dans le bassin méditerranéen. Cette région n'a, jusqu'à présent, pas fait l'objet d'une attention suffisante de la part de l'Union européenne, malgré l'existence du Processus de Barcelone. Celui-ci est, en effet, fragilisé par la vision unilatérale et le format inégalitaire sur lesquels il est bâti. L'aide accordée par l'Union européenne à la Méditerranée ne dispense pas celle-ci d'une forme de responsabilisation. A cet égard, les pays du bassin méditerranéen doivent enclencher ce processus, même si cela est difficile. C'est l'objet de l'Union pour la Méditerranée, qui vise à faire travailler sur un pied d'égalité les pays européens et méditerranéens. C'est un vrai pari, mais il m'apparaît nécessaire. Il convient toutefois de régler rapidement la question du siège des institutions, de façon à préserver les intérêts de la rive sud. Il est également nécessaire de privilégier des projets concrets majeurs, de manière à rapprocher les pays du bassin méditerranéen, comme me l'a souligné le Président Moubarak à l'occasion de sa visite à Paris la semaine dernière.

J'en viens maintenant aux questions relatives à **la défense européenne**. Je ne pense pas qu'il faille évoquer les aspects budgétaires dès aujourd'hui, car ce serait la meilleure façon d'enterrer ce sujet, qui n'en est pourtant qu'à ses tous premiers pas. L'idée est simplement de mieux coordonner et harmoniser les capacités militaires des différents États membres, de manière à disposer de capacités d'intervention extérieures beaucoup plus fortes. Pendant très longtemps, ce débat a été réduit à la simple opposition entre la défense européenne d'un côté, et l'Alliance atlantique de l'autre. Or, la position que la France a prise récemment a contribué à mettre un terme à ce débat. La France a, en effet, fait un pas très important en se disant

prête à réintégrer complètement les structures de l'Alliance atlantique, à condition qu'il y ait des progrès réels en matière de défense européenne. Il faut maintenant que des avancées sensibles soient réalisées sur le plan de l'harmonisation des procédures, de la mise en commun des moyens de renseignement, de la mise en place de structures de coordination et de commandement. A cet égard, l'exemple du Congo est frappant : l'Europe, compte tenu de ses engagements actuels et de ses procédures complexes, n'a pu y intervenir que sur le plan diplomatique, alors même que de nouveaux massacres continuent d'être perpétrés.

La relation entre l'Europe et la Russie est un sujet délicat, car la Russie est à la fois un partenaire stratégique de l'Europe et un immense pays qui joue un rôle majeur pour la stabilité du monde. C'est également un État avec lequel l'Europe a toujours entretenu des relations sensibles, particulièrement au cours du XX^e siècle. Dans ces conditions, nous pensons que l'Union européenne ne pèsera dans son dialogue avec la Russie que si elle est unie et s'exprime d'une seule voix. En outre, il lui faut savoir créer les conditions du dialogue. A cet égard, l'arrêt des négociations sur le futur partenariat stratégique, en réponse à la crise géorgienne, ne serait pas propice à la diffusion de notre message. La première des conditions pour l'ouverture de ce dialogue stratégique consistait dans le retrait des troupes russes sur les positions d'avant le début du conflit géorgien. Ce retrait a eu lieu, les observateurs européens sont sur place pour le vérifier. Nous considérons donc qu'il convient d'engager les discussions sur ce partenariat stratégique, si important pour la paix dans l'Europe et dans le monde. Je mesure bien, à travers les remarques de la Pologne, combien il est difficile, en raison de l'histoire des relations de l'Europe avec la Russie, d'entrer dans ce débat. Mais je ne peux que répéter ma conviction : il nous faut faire preuve d'une grande fermeté dans ce dialogue avec la Russie, tout en maintenant le dialogue coûte que coûte. En l'absence de dialogue, nous nous exposerions au risque que la Russie ne se détourne de l'Europe et trouve d'autres interlocuteurs. L'Europe aurait alors perdu une réelle occasion de peser sur l'évolution de ce pays. Si l'on peut critiquer le rythme des progrès enregistrés dans ce pays, il ne convient pas de céder à la tentation de qualifier les évolutions récentes de retour à la période de la Guerre froide.

Il m'apparaît difficile de répondre aux questions relatives aux **conséquences de l'élection américaine**. D'abord, j'ignore qui va remporter cette élection. Surtout, je ne suis pas certain qu'il y ait, d'un côté, un candidat pro-européen, et de l'autre, un candidat anti-européen. De même, je ne crois pas qu'on puisse affirmer qu'il y ait un candidat favorable à l'émergence d'un monde multipolaire tel que nous le prônons, et un candidat en faveur du leadership américain assumé avec la plus grande force. En réalité, je pense que, sur tous ces sujets, les deux candidats sont assez proches l'un de l'autre. Il me semble, par conséquent, que nous ne devons pas attendre de l'élection américaine des solutions aux problèmes que nous rencontrons. Au contraire, il

vaut mieux que nous apportions nous-mêmes ces solutions, et que nous ayons la force de dire aux Américains : « *c'est comme ça que nous voulons que le monde soit organisé demain* ». Il n'y a rien d'anormal à ce que les États-Unis veuillent exercer leur leadership. Mais ils ne peuvent prétendre l'imposer au reste du monde. Il me semble qu'il existe un certain nombre d'équilibres à respecter et qu'à ce titre, l'Europe porte un modèle d'organisation du monde aussi bien sur les plans économique et philosophique que sur celui du respect des identités et des cultures nationales. Les États-Unis doivent l'accepter.

Enfin, je terminerai avec la question de **l'accès aux documents**. La Présidence française veillera à ce que cet accès soit le plus ouvert possible et à ce que la jurisprudence de la Cour européenne de justice soit respectée. Je ne dispose pas d'éléments précis sur la proposition qui a été faite par la Commission européenne, mais je vous assure que, alertés par vos soins, nous allons immédiatement nous préoccuper de cette question et que nous serons vigilants.

II – SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE ET UNION EUROPÉENNE

A. M. Claude Mandil, ancien directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie

J'ai été chargé par le Premier ministre de faire un rapport sur la sécurité énergétique en Europe afin de donner à la future présidence française des idées pour alimenter ce sujet. J'ai remis mon rapport en avril dernier, et j'ai eu la très grande satisfaction, presque imprévue, de constater que, au Conseil européen des 15 et 16 octobre derniers, plusieurs des conclusions de mon rapport ont été reprises par les chefs d'État et de gouvernement. Alors, quelles étaient les principales observations ?



1. Les risques

Premièrement, lorsqu'on parle de sécurité énergétique, quand on parle de sécurité, cela signifie qu'il y a des risques contre lesquels il faut se prémunir et il est bon de commencer par les analyser. J'en ai identifié deux catégories assez différentes : les risques à long terme et les risques à court terme.

a) Les risques à long terme

À long terme, le risque principal est lié au changement climatique. Plus précisément, nous n'avons pas assez d'énergie pour pouvoir alimenter tous les besoins de l'humanité, notamment les besoins des plus pauvres, tout en répondant à la contrainte des émissions de CO₂. Ce risque me paraît très élevé et je ne suis pas optimiste. Mais nous savons quels sont les remèdes, même si nous n'avons pas toujours conscience que la difficulté est

d'une ampleur extrême. Les remèdes sont, premièrement, et avant tout, beaucoup plus d'efficacité énergétique. Deuxièmement, plus d'énergie non carbonée, c'est-à-dire plus de renouvelable, plus d'énergie nucléaire ; et cela dans le monde entier parce que ce risque est un risque mondial. Troisièmement, comme il faudra bien continuer à utiliser des énergies fossiles, plus de capture et de séquestration du CO2 afin de pouvoir éviter que le CO2 produit ne soit émis dans l'atmosphère. Comme je le disais, ce risque est très élevé parce que nous sommes sur une tendance très éloignée de celle qui serait nécessaire. Et j'ajoute que la crise financière et la crise économique que nous vivons actuellement, même si elles ont, paradoxalement, un effet positif à court terme en réduisant la demande, ont en réalité un effet négatif parce qu'elles freinent l'investissement dans le domaine énergétique qui est absolument indispensable.

b) Les risques à court terme

S'agissant des **risques de court terme**, le risque pour notre continent est : « *Est-ce que nous risquons de subir des interruptions de fournitures, qu'il s'agisse du pétrole, du gaz, ou de l'électricité ?* » Et là, permettez-moi de m'inscrire en faux contre un certain nombre d'idées reçues.

Premièrement, contrairement à ce que l'on dit, **l'énergie importée n'est pas plus risquée que l'énergie produite à l'intérieur de l'Union européenne**. On dit tout le temps « *C'est une catastrophe, l'Union européenne dépense 50 % de l'importation pour sa fourniture d'énergie. Si rien ne change, cela ira jusqu'à 70 % en 2030* ». J'ai envie de répondre « *Et alors ?* ». Si on regarde tous les incidents des dix dernières années dans le domaine de la fourniture d'énergie, presque tous ont comme origine une cause intérieure. Presque aucun n'est causé par une défaillance des importations. Ce qui est dangereux, c'est de trop dépendre d'une seule source énergétique ou d'un seul fournisseur, ou d'une seule voie de transport.

Deuxièmement, je ne crois pas que le risque numéro 1 soit dans le pétrole ou dans le gaz. Je pense qu'il n'est pas dans le pétrole parce que nous avons d'ores et déjà des solutions sur lesquelles je reviendrai dans une minute pour nous prémunir contre ce risque. Et je ne crois pas qu'il soit dans le gaz parce que la situation de l'Europe dans le domaine gazier, en tout cas en moyenne, et contrairement à ce qu'on dit aussi parfois, est relativement équilibrée ; aucun fournisseur, en moyenne européenne, ne représente plus du quart des consommations de gaz de l'Europe. **Le problème principal me paraît être l'électricité** parce que l'électricité n'est pas stockable et parce que l'on n'investit pas assez en Europe dans le domaine de la production et du transport d'électricité.

Troisième point, je suis convaincu qu'**il est toujours meilleur de mutualiser les risques**. Un petit pays, une petite communauté de

consommateurs d'énergie se trouvent toujours dans une situation plus risquée qu'une grande communauté ou qu'un grand pays, ou qu'un grand ensemble de pays comme l'Union européenne. C'est la même chose que pour une police d'assurance. Vous êtes d'autant mieux assuré que vous participez à un ensemble plus vaste capable de mutualiser les risques. Là encore, à une condition, c'est que l'assurance fonctionne effectivement. Lorsque vous vous assurez contre le risque d'un accident automobile par exemple, vous vous attendez à ce que, si l'accident intervient et si vous devez être dédommagé, vous receviez rapidement un chèque. Le problème avec l'énergie en Europe, c'est que, aujourd'hui, ceci n'est pas encore possible. Si vous êtes un pays de l'Union européenne, et si vous avez une rupture d'approvisionnement en énergie, vous n'êtes pas certain que les autres pays puissent vous venir en aide. Et c'est là que réside le problème numéro 1.

2. Les remèdes

Quels sont les remèdes ? Il faut d'abord **une volonté politique** qui consiste à dire « *il y a au sein de l'Union européenne, dans le domaine énergétique, une solidarité complète* ». Ceci n'avait pas encore été dit, et cela a été dit pour la première fois – je m'en réjouis – par le Conseil européen des 15 et 16 octobre. Une solidarité qui, bien entendu, n'est pas à sens unique. Cela ne veut pas dire qu'il y a un pays qui prend tous les coûts, toutes les dépenses, toutes les difficultés pour que les autres puissent en bénéficier sans rien faire. Comme toute police d'assurance, chacun doit s'assurer contre le risque commun, et le Conseil européen, suivant mes propositions, a très bien dit « *Solidarité va avec responsabilité* ».

Deuxièmement, il faut qu'il y ait **une possibilité de dégager des capacités disponibles**. S'il y a un manque d'énergie subi dans une zone de l'Union européenne, il faut qu'il y ait des excédents ailleurs pour pouvoir envoyer ces excédents vers la zone qui en est démunie. Cela fonctionne dans le domaine pétrolier parce qu'il est facile de stocker le pétrole et qu'il y a un système qui fonctionne très bien qui est le système de l'Agence internationale de l'énergie que j'ai eu l'honneur de diriger jusqu'à il y a un an, et qui est une mutualisation des stocks pétroliers entre les États qui sont membres de l'Agence. Le problème est qu'il y a des États qui sont membres de l'Union européenne et qui ne sont pas encore membres de l'Agence et qu'il y a aussi des États qui sont membres de l'Agence et qui ne sont pas membres de l'Union européenne. Il faudrait que les deux populations se mettent à converger ; en tout cas, il faudrait que tous les pays de l'Union européenne soient membres de l'Agence. Mais, pour le gaz et pour l'électricité, ce système n'existe pas et il ne peut pas exister de la même façon. On peut difficilement stocker le gaz et on peut très difficilement stocker l'électricité. On ne peut le faire que dans les pays qui ont des barrages. Donc, il faut autre chose et cette autre chose ne peut être que l'accord politique de chacun des États membres pour dire : « *En cas de besoin et en cas de décision collective, nous sommes*

prêts à réduire notre propre consommation de 5 %, 10 %, pour laisser des capacités être orientées vers le pays qui en a besoin ». Il n'y a aucune raison que ceci ne soit pas faisable. Et, là encore, le Conseil européen a demandé à la Commission d'étudier ce type de mécanisme de solidarité.

Troisièmement, il faut que l'électricité et le gaz qui seraient rendus disponibles dans un endroit puissent être acheminés dans un autre endroit où ils seraient nécessaires. Donc, il faut **une très grande fluidité du marché intérieur de l'électricité et du gaz**, notamment par des investissements. Les lignes de transport d'électricité et les gazoducs sont des outils essentiels de la sécurité énergétique et on ne le dit pas assez. L'opinion publique s'imagine souvent qu'il s'agit simplement d'outils destinés à enrichir les actionnaires des compagnies d'électricité. Non, ce sont des outils essentiels de solidarité, et donc de sécurité énergétique. Et il faut que les règles soient les mêmes de part et d'autre des frontières, ce qui veut dire que, contrairement à une troisième idée reçue contre laquelle je m'élève, il n'y a pas d'antagonisme entre l'achèvement du marché intérieur de l'électricité et du gaz en Europe et la sécurité d'approvisionnement. Tout au contraire, l'achèvement du marché intérieur est une exigence de la sécurité. Tout cela exige de la transparence, que l'on sache combien on consomme, quels sont les stocks, quelles sont les importations, quelles sont les exportations, quelles sont les perspectives à long terme. Ce travail de transparence est essentiel et doit être poursuivi. Une partie de mon rapport a été consacrée aux relations entre l'Union européenne et la Russie dans le domaine du gaz, qui sont souvent présentées comme l'exemple même des difficultés de sécurité d'approvisionnement. Je laisse cette question au débat, mais, en un mot, je dirais que nos relations avec la Russie sont doublement mauvaises dans le domaine du gaz. Au préalable, je dois dire que nous ne dépendons pas trop de la Russie. La part globale de la Russie dans l'approvisionnement global de l'Union européenne est de 25 %, et le gaz lui-même peut être remplacé par d'autres sources pour la production d'électricité, et même pour la quasi-totalité de ses autres usages. Je sais bien qu'il y a des pays qui dépendent à 100 % de la Russie pour leur approvisionnement en gaz, mais si on arrive à faire vivre effectivement la solidarité dont je parlais il y a un instant, cela ne sera pas un problème. Donc, le problème est que nous n'arrêtons pas de dire *« C'est affreux, nous dépendons trop de la Russie, nous avons besoin d'encore plus de gaz russe ; que se passera-t-il si nous n'avons pas plus de gaz russe ? »* Donc, nous nous plaçons dans une très mauvaise situation de négociation avec la Russie, et en sens inverse, nous passons notre temps à injurier la Russie dans le domaine énergétique en lui disant *« Il faut que vous fassiez ceci, il faut que vous fassiez cela ; nous n'aimons pas ce que vous dites, nous n'aimons pas ce que vous faites »*. Nous sommes dans la situation d'un toxicomane qui injurie son dealer. Eh bien, il faut que nous soyons moins toxicomanes et il faut peut-être que nous injurions moins notre dealer. J'ai fait quelques propositions en ce sens dans mon rapport. Je m'arrête là pour permettre au débat de se dérouler.

B. Débat

1. Les sources d'approvisionnement

a) Questions

Beaucoup d'intervenants ont rappelé la nécessité, pour les États de l'Union européenne, d'avoir une approche solidaire. Cet impératif a été relevé notamment par Mme Alena Venhodova (République tchèque, Sénat), M. Atanas Papanizov (Parlement européen), M. Edmund Wittbrodt (Pologne, Sénat), M. Herman De Croo (Belgique, Chambre des représentants). Ce dernier a déploré, en particulier, les négociations conduites par un État membre de façon bilatérale avec la Russie. M. Milan Urbani (Slovaquie) a fait état des partenariats bilatéraux internes à l'Union européenne réussis entre son pays et l'Italie en matière nucléaire.

Des questions plus précises ont porté en premier lieu sur la situation et le fonctionnement du marché de l'énergie, sur la diversification des sources d'approvisionnement afin d'assurer la sécurité énergétique européenne et la situation des zones de transit. M. Edmund Wittbrodt (Pologne, Sénat) s'est interrogé sur la possibilité d'une cartellisation du marché du gaz. Mme Vaira Paegle (Lettonie) s'est inquiétée de la fiabilité du consortium russe Gazprom. La diversification des sources d'approvisionnement a été abordée par Lord John Roper (Royaume-Uni, Chambre des Lords), tandis que MM. Yasar Yakis (Turquie), George Vella (Malte) et Jakob Presecnik (Slovénie, Assemblée Nationale) ont évoqué les conditions du transit de l'énergie primaire, notamment du gaz.

b) Réponses

M. Claude Mandil :

La situation des producteurs est très concentrée. Il existe trois très grands pays de production : la Russie, le Qatar et l'Iran, qui fournissent, à eux trois, 60 % des réserves de gaz mondial. Cela n'exclut pas des producteurs de moindre importance qui peuvent avoir un rôle à court terme : la Norvège, l'Algérie, la Libye.... Mais les stratégies énergétiques ne peuvent être fondées que sur le long terme et c'est donc sur ces trois zones que l'Europe doit se concentrer.

Le gaz iranien est très important. Le gazoduc Nabucco, de la Caspienne à l'Europe, n'est pas justifié par le gaz de la zone de la mer Caspienne, mais trouve son intérêt s'il capte le gaz iranien. Quand les problèmes politiques seront réglés, l'Union européenne devra accepter l'idée qu'elle a besoin du gaz iranien. Ce dernier, s'il n'est pas capté par l'Europe, trouvera preneur ailleurs sans difficulté.

Cette situation de dépendance de l'Europe doit conduire à un certain comportement. Le dialogue producteur/consommateur suppose une écoute réciproque et une compréhension. Aujourd'hui, la situation donne une impression de blocage : les pays producteurs ne produisent pas autant que les pays consommateurs le souhaiteraient. Mais, en fait, il peut y avoir une convergence d'intérêt à long terme. Les pays consommateurs ont intérêt à réduire leur consommation et les pays producteurs ont intérêt à garder leurs réserves le plus longtemps possible. Les deux situations se rejoignent.

S'agissant d'un cartel des producteurs, une sorte d'OPEP du gaz, je n'y crois pas. Certes, il y a eu, autrefois, un rapprochement entre l'URSS et l'Algérie, mais tout oppose les trois membres du nouveau trio qui compte : Russie, Qatar et Iran. Si un cartel ou une organisation quelconque se mettait en place, il serait salubre que les pays consommateurs soient associés.

La question de la Turquie est complexe. La Turquie est certes un pays de transit, mais est aussi un très gros consommateur potentiel de gaz. Les pays clients de l'Union européenne sont donc fondés à s'interroger sur l'attitude turque qui a le choix entre deux positions. Soit le pays se présente en commerçant et se dit : *« je profite du gaz qui transite par mon territoire, je prends le gaz dont j'ai besoin et je vends le reste »*, soit il se présente comme un pays de transit et sépare totalement sa fonction d'intermédiaire et ses besoins propres et il se dit : *« j'achète pour moi, indépendamment des besoins des autres, et j'assure loyalement ma position de pays de transit »*. Il y a une différence fondamentale entre ces deux modes d'intermédiation.

L'Union européenne semble un peu trop préoccupée par Gazprom. Il s'agit d'un partenaire incontournable aujourd'hui. Il faut simplement ne pas être trop dépendant et trouver une marge de liberté, notamment en recherchant d'autres fournisseurs. Ainsi, il faut dire à Gazprom : *« nous sommes très satisfaits d'avoir votre gaz, mais si nous avons besoin de 5 % de plus, vous n'êtes pas les seuls, il existe aussi d'autres producteurs »* (notamment du Qatar et d'Iran).

2. Les conséquences des tensions sur le marché de l'énergie

a) Questions

La question du prix de l'énergie a été évoquée par M. Takis Hatziogeorgiou (Chypre) et M. Milan Urbani (Slovaquie, Conseil national), qui ont tous deux considéré que le coût de l'énergie commandait une partie du pouvoir d'achat, pénalisant les populations les plus pauvres et le fonctionnement des services sociaux.

La question de l'arbitrage entre diversification des sources d'énergie internes à l'UE et efficacité énergétique a également été soulevée par M. Jacinto Serrao (Portugal) et M. Takis Hatzigeorgiou (Chypre).

b) Réponses

M. Claude Mandil :

Concernant le **prix de l'énergie**, il faut faire abstraction des soubresauts conjoncturels. Même s'il faut comprendre et considérer les inquiétudes légitimes des populations vulnérables et s'il n'est pas exclu que le prix de l'énergie baisse encore, ces mouvements de prix sont conjoncturels. Ce serait une erreur de parier sur une énergie à bon marché. La tendance à long terme est à une augmentation inéluctable du prix de l'énergie. Par ailleurs, ces baisses de prix ne sont pas forcément une bonne chose et ont des effets pervers en repoussant les investissements et les efforts indispensables pour maîtriser l'énergie.

S'agissant des prix, il faut aussi évoquer une situation plutôt paradoxale. Les pouvoirs publics sont poussés au développement des énergies renouvelables sans que la prise en compte des coûts soit suffisante. Or, il existe beaucoup d'exemples d'énergies renouvelables qui ne sont pas exempts de toute critique et qui présentent notamment un bilan coût-efficacité discutable. Je mettrais par exemple une mauvaise note à l'éolien off shore, en mer, au photovoltaïque, aux agro-carburants actuels. Les pouvoirs publics se focalisent trop sur le développement de technologies qui ne sont pas toutes idéales et mettent trop peu d'argent sur la recherche qui, seule, permettra de réduire les coûts.

Les pouvoirs publics ont **un arbitrage à faire entre diversification des sources d'énergie et recherche de l'efficacité énergétique**. Il me paraît pourtant incontestable que la priorité doit être dans la recherche de l'efficacité énergétique. Quelle qu'elle soit, toute énergie présente des effets pervers, qu'il s'agisse des dégagements de CO2 pour les énergies fossiles, de la question des déchets pour l'énergie nucléaire, de la compétition entre différentes formes d'utilisation de terres pour les agrocarburants ; toutes les énergies ont un aspect négatif, ce qui n'est pas le cas de l'amélioration de l'efficacité énergétique qui ne présente que des avantages. C'est donc la priorité qui s'impose.

La recherche de l'efficacité énergétique doit être prioritaire car c'est elle qui donne les meilleurs résultats. Une amélioration dans ce domaine passe par une action volontaire et réglementaire. On peut évoquer par exemple le paradoxe de l'appartement loué par un locataire à un propriétaire. Tout le monde est d'accord pour améliorer l'efficacité énergétique, qui passe, dans le cas cité, par de meilleurs rendements du chauffage ; mais le locataire

considère qu'il s'agit de travaux à la charge du propriétaire, qui, de son côté, n'a aucun intérêt financier à réaliser ces travaux qui représentent un coût élevé qu'il ne récupérera jamais. Les pouvoirs publics doivent s'atteler à ces contradictions.

III – RAPPROCHER L'EUROPE DES CITOYENS.
QUELLES ACTIONS ? QUEL RÔLE POUR LES
PARLEMENTS ?

A. M. Pierre Lequiller, Président de la commission chargée des affaires européennes de l'Assemblée nationale

L'Europe a passé un tournant. Elle s'est construite sans les citoyens, et probablement n'aurait-elle jamais vu le jour s'il en était autrement. Aujourd'hui, cependant, l'Europe ne peut plus fonctionner de cette façon.

Personnellement, après trois référendums négatifs, je considérerai une faible participation aux prochaines élections européennes, en juin 2009, comme un quatrième « non » au projet européen. Nous avons donc le devoir de travailler ensemble pour éviter cela. Les parlements nationaux et le Parlement européen doivent davantage coopérer et exercer leurs prérogatives dans leur plénitude.



Il faut aborder des sujets européens qui intéressent directement les citoyens. La Présidence française de l'Union européenne a ainsi choisi des priorités qui les concernent : l'immigration, l'énergie, le développement durable, l'agriculture, la régulation financière.

La solution à bien des problèmes passe par une coopération beaucoup plus grande entre les parlements nationaux et le Parlement européen. Il faut que l'ensemble des parlementaires nationaux, et pas seulement les spécialistes au sein de chaque assemblée, parlent de l'Europe à leurs concitoyens, qu'ils l'expliquent sur le terrain. C'est ainsi que l'idée européenne pourra progresser.

Pour ma part, je ferai quelques propositions. Les parlementaires nationaux devraient se rendre plus fréquemment à Bruxelles et à Strasbourg, au sein des institutions communautaires, par exemple au sein des commissions du Parlement européen. Inversement, les députés européens pourraient venir présenter leurs rapports devant les parlementaires nationaux. Je propose également que la Commission européenne tienne régulièrement des réunions décentralisées dans les capitales des États membres, afin de remédier à la distance institutionnelle.

Je souhaiterais enfin que, chaque année, se tienne une grande réunion – une sorte d’ « état de l’Union » – au cours de laquelle le président en exercice de l’Union européenne et le président de la Commission présenteraient un bilan de l’année écoulée et les perspectives à venir devant un ensemble de parlementaires nationaux et européens.

Ces suggestions ont un seul et même objectif, mes chers collègues : faire de l’Europe un sujet politique qui touche au cœur des citoyens !

B. M. Jean-Pierre Jouyet, Secrétaire d’État chargé des Affaires européennes

Rapprocher l’Europe des citoyens. C’est là un thème difficile car il sous-entend, à tort ou à raison, que les citoyens sont éloignés de l’Europe. Et pourtant, vous savez, par votre action dans vos parlements et dans vos circonscriptions, combien les politiques européennes concernent au premier chef la vie quotidienne de nos concitoyens. Mais il est indéniable qu’il existe également un sentiment d’éloignement à l’égard des institutions et du processus de décision européens. Pour de nombreux citoyens, la prise de décision en Europe reste très opaque ; d’où ce besoin de plus grande transparence et d’une meilleure communication.

Nos concitoyens ont bien senti, dans tous les pays d’Europe, quelle était la valeur ajoutée de l’Europe ces derniers mois. Le paradoxe de la situation actuelle est que cette valeur ajoutée a été mieux ressentie en période de crise – une crise intense et multiforme, en l’occurrence – qu’elle ne peut l’être en temps normal. Partout en Europe, il a été constaté que l’échelon européen était le plus pertinent pour affronter les crises internationales et agir de façon coordonnée face à la crise financière, mais aussi pour répondre aux défis globaux tels que le réchauffement climatique, la crise de l’énergie ou encore la gestion des flux migratoires.

Il n’y a pas de doute que, pour chacun d’entre nous et pour nos concitoyens, l’échelon européen est incontournable. Mais il faut que les

réponses de l'Union européenne face aux défis contemporains soient plus lisibles.

Nous devons par ailleurs travailler sans relâche au renforcement de la citoyenneté européenne, par une action au niveau des élus, mais également auprès de chacun de nos concitoyens. La citoyenneté européenne ne s'oppose pas à la citoyenneté nationale. Elle prolonge, complète, nourrit la citoyenneté nationale en ce début de XXI^e siècle. Pour faire en sorte de rapprocher l'Europe du citoyen, il faut que l'Europe soit plus politique. Le débat au niveau national, quelle que soit la distance qui existe là aussi entre les représentants du peuple et les citoyens, est éminemment politique alors que parfois, au niveau européen, le débat apparaît par trop abstrait, technique. Nous devons donc réintroduire de la politique au niveau européen. Ce sera l'enjeu des élections européennes que de rendre les débats européens plus politiques.



La présidence du Conseil est évidemment, pour l'État qui l'assume, une occasion exceptionnelle d'incarner l'Europe et de débattre de son avenir. C'est pourquoi nous avons essayé de la faire vivre partout en France. Un programme « *Paroles d'européens* » a été conçu pour accueillir en France les débats d'idées européens avec les élus. Je citerai en particulier deux manifestations phares de ce programme :

– « *les journées civiques européennes* » organisées par le Forum civique européen, à La Rochelle en septembre dernier, rassemblant près de 1000 citoyens et responsables associatifs de toute l'Union européenne pour un échange de bonnes pratiques et une réflexion approfondie sur la citoyenneté européenne,

– la réunion de 500 jeunes Européens à Nantes, début octobre, pour élaborer 12 propositions pour l'Europe à l'horizon 2020 qui ont été présentées ensuite au groupe de réflexion pour l'avenir de l'Europe présidé par M. Gonzalez.

Rapprocher l'Europe des citoyens, c'est aussi donner du concret à la citoyenneté européenne. C'est mettre en valeur les réalisations concrètes de l'Europe. J'en ai recensé plusieurs, symboliques d'une Europe plus proche de nos préoccupations :

– la possibilité de payer une assurance maladie transfrontalière, lorsque l'on exerce une mobilité en Europe (un accord sur ce sujet est espéré au mois de décembre),

– la création en cours d'une carte européenne des professions de santé,

– l'accord sur un règlement sur les pensions alimentaires transfrontalières,

– la coopération pratique lancée pour une interopérabilité des systèmes d'alerte en cas d'enlèvement d'enfants,

– la protection civile européenne, déjà expérimentée à titre pilote en Grèce (incendie) et en Roumanie (inondations),

– la création d'un réseau européen de surveillance des sites Internet pédophiles,

– le lancement des travaux renforçant la protection des consommateurs,

– l'examen des tarifs de la téléphonie mobile avec un plafonnement du coût des SMS.

Les Européens attendent d'abord de l'Europe qu'elle ait un effet positif sur leur vie quotidienne, en leur permettant de voyager, de vivre, de travailler au sein de l'Union européenne sans se heurter à des obstacles bureaucratiques.

A cette fin, il est impératif de prendre des initiatives de manière à :

– s'attaquer, d'une part, aux obstacles quotidiens auxquels se heurte la mobilité, comme le préconise le rapport d'Alain Lamassoure : des millions d'Européens qui vivent, travaillent, fondent une famille dans un pays partenaire, rencontrent trop souvent des difficultés concrètes. Il revient aux législateurs nationaux et européens de veiller à la bonne application du droit.

Un effort d'information est également indispensable afin que les citoyens européens soient au courant de l'état du droit applicable, des démarches à effectuer et des moyens de régler les problèmes pratiques qui se posent à eux.

– développer, d'autre part, les moyens de la mobilité. D'abord la mobilité des jeunes : il faut qu'elle devienne « la règle et non plus l'exception ». Le développement des programmes européens de mobilité (Erasmus, Leonardo ou Comenius) comme des programmes nationaux est, à cet égard, essentiel pour les étudiants, les apprentis et les enseignants. C'est, à mon sens, l'un des moyens les plus efficaces pour faire émerger une véritable génération de citoyens européens. Mobilité des jeunes, mais aussi mobilité des actifs : nous voulons avancer dans la négociation relative à la directive sur la portabilité des droits à pension de retraite complémentaire, projet essentiel pour améliorer les droits des salariés mobiles en Europe.

Nous avons donc ensemble du travail à accomplir. Nous devons jouer collectif. Et les Parlements nationaux ont un rôle essentiel en ce domaine.

Alors comme vous, tout en respectant le résultat du référendum irlandais, je regrette que le traité de Lisbonne ne puisse pas entrer en vigueur comme prévu le 1er janvier prochain. Je le regrette car la crise géorgienne, par exemple, a montré la nécessité d'une présidence stable du Conseil européen et d'un haut représentant. Je le regrette aussi car le traité de Lisbonne consacre le rôle des Parlements nationaux dans le processus de décision. Vous avez déjà anticipé ce nouveau mécanisme d'alerte précoce et je m'en réjouis.

Mais j'ai bon espoir. Les Parlements de 24 États ont d'ores et déjà adopté le traité de Lisbonne. A Dublin, où je me rends prochainement, des études doivent être élaborées et des analyses complémentaires doivent nous permettre, ensemble, de dégager une feuille de route en décembre.

Comme vous l'aurez compris, l'heure est à l'action et à la conviction. Je sais que vous n'en manquez pas, singulièrement à la veille des élections européennes.

C. Débat

a) Questions

Plusieurs interventions ont porté sur l'exigence de transparence à laquelle l'Union européenne doit se soumettre afin de restaurer la confiance des citoyens dans la construction européenne. M. Erkki Tuomioja (Finlande) a à cet égard exprimé ses craintes sur les atteintes que le projet de

réglementation concernant « l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission » pourrait porter à ce principe. Mme Martine Roure (Parlement européen) a indiqué que le Médiateur européen avait émis des recommandations qui pourraient inspirer la conclusion d'un accord interinstitutionnel permettant de parvenir à un équilibre entre exigences liées au secret professionnel et exigences de transparence.

Mme Anne Delvaux (Belgique, Sénat), M. Edmund Wittbrodt (Pologne, Sénat) et Mme Lone Dybkjaer (Danemark) ont souligné le rôle clé que les parlements nationaux pouvaient jouer dans le rapprochement entre l'Union européenne et les citoyens. L'intensification de la coopération entre parlementaires nationaux et députés européens et la tenue de débats plus politiques en matière européenne, notamment au sein de la COSAC, ont été cités également comme des moyens de contribuer à cette entreprise.

M. Herman de Croo (Belgique, Chambre des représentants) a jugé que les opérations de communication sur l'Europe ne mettaient pas assez en valeur les réussites de l'Europe. Mme Anne Delvaux (Belgique, Sénat) a regretté également de voir la communication européenne trop axée sur les institutions et pas assez sur les politiques conduites et leurs résultats concrets, ajoutant qu'une telle entreprise de communication devrait de manière générale être empreinte d'humilité et éviter les dérives du marketing.

Mme Darja Lavtizar Bebler (Slovénie, Assemblée nationale) a estimé que le fossé entre l'Europe et les citoyens pouvait aussi être causé dans son pays par la crainte d'une atteinte à la souveraineté nationale, qui est une conquête encore récente en Slovénie. Elle a souligné que ses concitoyens avaient l'impression que les institutions communautaires ne manifestaient pas suffisamment d'attention envers l'identité nationale et les spécificités culturelles des États membres. M. Mladen Tcherveniakov (Bulgarie) a souhaité que la politique d'élargissement à l'égard de laquelle les citoyens européens peuvent nourrir quelques inquiétudes soit mieux expliquée.

M. Mario Pescante (Italie, Chambre des députés) a souhaité intervenir afin d'attirer l'attention sur les conséquences fâcheuses pour les structures sportives nationales de certains arrêts de la CJCE – en particulier l'arrêt « Bosman ».

b) Réponses

M. Jean-Pierre Jouyet :

La Présidence française est particulièrement attentive au sujet de la transparence des institutions communautaires. Le règlement de 2001 doit être actualisé, et nous sommes à la disposition du Parlement européen pour cela.

Des débats ont déjà été engagés. Il faut trouver un équilibre entre l'exigence de transparence et d'autres considérations. Le traité de Lisbonne comporte des avancées en la matière. Je me réjouis de ce que cette réunion de la COSAC est retransmise à la télévision.

Nous avons besoin de plus de politique dans les débats européens, pour renforcer la citoyenneté.

La communication sur l'Europe doit être plus humble et plus transparente. Elle doit aussi reconnaître la spécificité des identités nationales.

On ne met pas assez en valeur les grandes réussites de l'Europe. C'est le cas de Schengen par exemple. Les citoyens européens disposent ainsi du plus grand espace de liberté et de sécurité au monde. C'est aussi le cas de l'euro. Sans l'euro, à la crise financière se seraient ajoutés des désordres monétaires considérables. L'euro a joué son rôle stabilisateur. C'est un vrai succès pour l'Europe.

Le déficit médiatique de l'Europe est réel. C'est sans doute l'une des questions les plus difficiles à régler. Il faudrait d'ailleurs engager une réflexion approfondie avec les différents médias, qui ne sont pas encore suffisamment sensibilisés aux débats européens.

La Commission doit être extrêmement prudente dans sa prochaine communication sur l'élargissement. La Présidence française est favorable à l'élargissement, mais il faut se méfier de la fixation précipitée de dates d'adhésion pour tel ou tel pays candidat. Ce serait une très grave faute de la part de la Commission.

La citoyenneté européenne ne pourra exister que si la diversité et la spécificité culturelles sont respectées.

Je pense qu'on est allé trop loin dans l'assimilation du sport à une activité marchande. Il faudrait réaffirmer sa spécificité, comme cela existe dans le domaine culturel. C'est ce que prévoit le traité de Lisbonne. Le sport est un élément de cohésion économique et sociale, en particulier pour les personnes les plus défavorisées. L'éthique du sport, la lutte contre le dopage constituent autant d'éléments de réflexion pour la Présidence française.

IV – L'ASSOCIATION DES PARLEMENTS
NATIONAUX À L'ESPACE DE LIBERTÉ, DE
SÉCURITÉ ET DE JUSTICE ET NOTAMMENT
AU CONTRÔLE D'EUROPOL ET À
L'ÉVALUATION D'EUROJUST

A. M. Hubert Haenel, Président de la commission des affaires européennes du Sénat

À travers les référendums sur le traité constitutionnel ou sur le traité de Lisbonne, les peuples ont délivré des messages qu'il faut entendre. Ils trouvent que l'Europe en fait trop dans certains domaines. Et c'est là qu'apparaît toute l'importance du contrôle de subsidiarité. Mais ils souhaitent aussi qu'elle en fasse plus dans d'autres. C'est tout particulièrement vrai pour les questions qui concernent leur sécurité. Le développement de la coopération policière et de la coopération judiciaire constitue donc un enjeu essentiel pour répondre aux attentes de nos concitoyens.



Deux organismes jouent dans ce domaine un rôle important : Europol pour la coopération policière, Eurojust pour la coopération judiciaire. Ces coopérations sont indispensables. Mais elles doivent être soumises à un contrôle démocratique. Et les parlements nationaux doivent être associés à ce contrôle. Les parlements nationaux ont en effet traditionnellement une mission éminente pour le contrôle des activités de police et l'évaluation des activités judiciaires. Les associer aux procédures de contrôle des coopérations menées par le Parlement européen répond donc tout à la fois à une exigence démocratique et à un objectif d'efficacité. Le traité de Lisbonne reconnaît d'ailleurs que la coopération interparlementaire « entre parlements nationaux et avec le Parlement européen » contribue « au bon fonctionnement de l'Union ».

Je rappelle que l'idée de mettre en place un contrôle parlementaire d'Europol n'est pas nouvelle. Elle a été évoquée lors d'une conférence

parlementaire qui s'est tenue à La Haye en 2001. Et plusieurs suggestions avaient alors été formulées sur les modalités de ce contrôle. Ainsi, Antonio Vitorino, qui était commissaire européen chargé des affaires de justice et de sécurité intérieure, s'était prononcé pour « une forme d'association entre les parlementaires nationaux et les parlementaires européens » pour l'exercice de ce contrôle. Il avait suggéré que cela se fasse d'abord dans un cadre informel avant que l'on envisage une institutionnalisation. La participation des parlements nationaux au contrôle démocratique d'Europol a également été avancée par la Commission européenne en 2002 et débattue au sein du Conseil.

La proposition de la Commission prévoyait la possibilité pour le Parlement européen de créer une commission mixte parlementaire, composée de représentants du Parlement européen et des parlements nationaux. Cette commission mixte aurait été chargée d'examiner les questions liées à Europol et de procéder à la « comparution » de son directeur. Cependant, au cours des négociations au Conseil, cette disposition a été modifiée et les parlements nationaux ont été écartés.

Le besoin d'une coopération entre le Parlement européen et les parlements nationaux s'est pourtant imposée tant lors des travaux de la Convention que lors de la préparation du traité de Lisbonne. Le traité de Lisbonne prévoit ainsi que les règlements qui détermineront « *la structure, le fonctionnement, le domaine d'action et les tâches d'Europol* », devront également fixer « *les modalités de contrôle des activités d'Europol par le Parlement européen, contrôle auquel sont associés les parlements nationaux.* ». Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas d'anticiper aujourd'hui sur la mise en vigueur du traité de Lisbonne. Mais il est utile que nous ayons dès à présent un premier débat exploratoire sur les modalités selon lesquelles les parlements nationaux et le Parlement européen pourraient travailler ensemble sur ces sujets. En ce sens, il me semblerait utile de réfléchir aujourd'hui aux questions suivantes :

- La mise en œuvre concrète de l'association des parlements nationaux au contrôle d'Europol devrait-elle prendre la forme d'une commission mixte entre le Parlement européen et les parlements nationaux, comme l'idée en avait été avancée il y a déjà huit ans ?

- Quelles devraient être – le cas échéant – les prérogatives d'une telle commission (examen du rapport annuel d'Europol, examen de son budget, audition de son directeur...)?

*

Dans le même esprit, les parlements nationaux doivent aussi être associés à l'évaluation des activités d'Eurojust. C'est d'ailleurs ce que prévoit

le traité de Lisbonne. Actuellement, la décision du Conseil instituant Eurojust a seulement prévu une information du Conseil et du Parlement européen sur les activités et la gestion d'Eurojust. Là encore, la perspective d'association des parlements nationaux à ce mécanisme doit nous conduire à envisager un certain nombre de questions :

- Suffirait-il d'étendre aux parlements nationaux l'information dont bénéficient aujourd'hui le Conseil et le Parlement européen ?
- Faut-il aller plus loin et permettre une relation directe entre Eurojust et tous les parlements, Parlement européen et parlements nationaux ?
- Dans ce cadre, ces parlements ne devraient-ils pas se voir reconnaître la faculté d'auditionner les responsables d'Eurojust ?
- Enfin, serait-il utile de mettre en place une structure commune sous la forme d'une commission mixte ?

*

Voilà quelques réflexions et interrogations que je souhaitais vous livrer pour ouvrir nos débats. Je le répète. Dans notre esprit, le débat que nous allons avoir ne vise qu'à explorer la question, à recueillir les suggestions de chacun, à mettre en évidence les difficultés et les possibilités. À partir de ce débat, il pourrait revenir à la présidence tchèque de préciser les solutions envisageables et de provoquer un débat, lors de la COSAC de Prague, sur des propositions. Ainsi, si – comme nous l'espérons – le traité de Lisbonne peut entrer en vigueur dans un délai raisonnable, nous ne serons pas pris au dépourvu et nous pourrons faire connaître à la Commission et au Conseil la manière dont les parlements – Parlement européen et parlements nationaux – conçoivent l'exercice du contrôle démocratique sur ces matières délicates.

B. M. Jacques Barrot, Vice-Président de la Commission européenne

D'abord je voudrais rappeler que l'un des objectifs fondamentaux de l'Union européenne est d'offrir aux citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontière intérieure. Il s'agit d'un espace dans lequel la sécurité des citoyens, leur protection collective et individuelle, doivent être assurées par des mesures appropriées. Il s'agit d'un espace au sein duquel les décisions de justice doivent pouvoir circuler librement et où les citoyens doivent avoir plus facilement accès à la justice. Il s'agit d'un espace qui nécessite une gestion concertée dans le domaine de l'immigration et de l'asile.

Face à toutes les menaces croissantes, les mesures individuelles des États ne suffisent plus. Neuf citoyens sur dix soutiennent cette ambition d'une plus grande action au niveau de l'Europe, ce qui n'exclut rien, bien sûr, de l'action à mener au niveau national. Je rappellerai quand même quelques exemples qui illustrent cette nécessité d'une action coordonnée. Nous avons notamment le fléau de la drogue. Chaque heure qui passe voit la mort d'un jeune Européen de moins de 25 ans. La Méditerranée est devenue l'un des lieux les plus importants de transit pour le cannabis, la cocaïne et l'héroïne, avec des bateaux très puissants que sont les « Go Fast ». Nous avons réussi avec la plate-forme maritime régionale, la saisie de trente tonnes de drogue. Et nous avons maintenant une nouvelle structure régionale avec le CECLAD qui vient d'être créé à Toulon. Voilà pour les menaces. Nous avons aussi la vie quotidienne de nos citoyens : de plus en plus de couples binationaux avec des problèmes spécifiques. Près de 20 % des mariages qui unissent un couple transnational donnent lieu à 20 % de divorces. Il faut régler les problèmes de garde d'enfants, le paiement des pensions alimentaires. Troisième exemple en matière d'asile. Le nombre de demandeurs a augmenté de 12 %, mais le traitement différent dans chacun des 27 États membres aboutit à des résultats variables et très difficiles à comprendre pour le demandeur. Selon que l'on fait sa demande dans un pays ou dans un autre, on a plus ou moins de chance d'obtenir l'asile, alors même que l'on vient du même pays.

Les impulsions ont été données par deux programmes multiannuels successifs, le programme de Tampere (1999–2004) et le programme de La Haye (2004–2009), qui ont détaillé les priorités et initiatives à prendre dans les différents secteurs. Nous devons d'ores et déjà nous tourner vers l'avenir et définir les priorités futures de l'Union européenne dans ce domaine. En mai prochain, je présenterai une vision stratégique sur l'espace de liberté, de sécurité et de justice à l'horizon 2010–2015. A la fin de 2009, je l'espère, un programme de Stockholm pourra prendre la relève du programme de La Haye.

Comprenons-nous, il ne s'agit pas d'eupéaniser systématiquement toutes les politiques. L'Europe peut soutenir et compléter les politiques des États membres, là où l'échelon national ne permet pas de garantir à lui seul les droits et la protection des citoyens. Tel est le cas en matière de crime organisé. Nous avons vu l'efficacité des programmes pluriannuels qui permettent de donner les impulsions nécessaires pour faire avancer l'espace de liberté, de sécurité et de justice et assurer une parfaite cohérence entre les différentes actions. Je viens de lancer une consultation par internet afin de pouvoir recueillir les avis des citoyens pour dessiner les contours de cette nouvelle stratégie.

Mais, et cela est ma première remarque, je suis convaincu que les parlements nationaux doivent être associés plus étroitement, en amont, aux politiques européennes. Les parlements nationaux doivent être, en effet, à l'écoute des citoyens et nous aider à mieux comprendre comment réussir cet

équilibre entre sécurité et liberté. Et votre contribution sera essentielle dans la définition du cadre stratégique pour 2010-2014. Alors, Mesdames et Messieurs les parlementaires nationaux, je prends ici un engagement solennel devant vous : à l'occasion de mes déplacements dans les États membres, je viendrai devant vos commissions parlementaires pour présenter le programme de Stockholm. Je veux en effet établir entre nous un dialogue franc et constructif. C'est comme cela que l'Europe se construit : en dialoguant et en écoutant les diversités.

J'en viens maintenant au circuit parlementaire. En matière de droit européen, évidemment, le Parlement de Strasbourg est l'acteur principal. Mais les parlements nationaux ont un rôle majeur, qu'il s'agisse de l'autorisation pour les décisions comme la révision des traités, la transposition des directives européennes. Combien ces problèmes de transposition sont importants ! Nous avons notamment quelques difficultés actuellement avec la transposition de la directive sur les problèmes de regroupement familial en matière de politique d'immigration. Alors quelles perspectives sont offertes par le traité de Lisbonne ? Le processus de ratification n'est pas achevé. Toutefois, les améliorations dont il est porteur, s'agissant du rôle des parlementaires tant nationaux qu'européens, mérite d'être mentionné.

L'article 12 du traité sur l'Union européenne résultant du traité de Lisbonne détaille la contribution des parlements nationaux au bon fonctionnement de l'Union. Et le traité fait explicitement référence aux parlements nationaux pour l'évaluation d'Eurojust et le contrôle d'Europol. Les futurs règlements qui détermineront les modalités de travail de ces agences devront également prévoir cette implication des parlements nationaux. Au-delà de ce rôle direct, vous savez que le traité de Lisbonne va introduire, dans l'espace « justice, liberté et sécurité », la procédure de codécision. Compte tenu des liens entre parlements nationaux et européen, l'application de la procédure de codécision au troisième pilier renforcera indirectement le rôle des parlements nationaux.

Et puis, vous aurez à exercer le contrôle de subsidiarité. Dois-je rappeler ici que non seulement le traité de Lisbonne a prévu que si un tiers des votes des parlements nationaux contestaient la proposition sous l'angle de la subsidiarité, ce tiers devenait un quart en matière de justice, sécurité, liberté. La Commission, si un quart des votes des parlements nationaux contestent la proposition, doit revoir sa proposition et justifier si elle la maintient modifiée ou retirée. Et sans parler du « carton orange » pour lequel il suffit d'une majorité simple des votes des parlements nationaux pour contester la subsidiarité.

J'en viens aux parlements nationaux et à l'espace de liberté, de sécurité et de justice : les parlements nationaux vont jouer un rôle de plus en plus important dans le développement de cet espace. La COSAC est là pour

jouer un rôle d'alerte en indiquant la sensibilité des parlementaires vis-à-vis d'un texte, même si ces contributions ne lient pas les parlements nationaux. Et évidemment, nous aurons à préciser le rôle des parlements nationaux s'agissant d'Europol et d'Eurojust.

Je veux rendre hommage chaleureusement à leurs deux directeurs respectifs pour la qualité de leur travail. Je voudrais rappeler aussi qu'Europol connaît maintenant, avec la décision qui remplace l'actuelle convention, une extension de ses missions aux formes graves de criminalité. Quant à Eurojust, nous avons réussi à obtenir le renforcement des pouvoirs des membres nationaux et du Collège, l'échange d'information par l'établissement de systèmes de coordination à Eurojust dans les États-membres et la possibilité de seconder les magistrats de liaison Eurojust dans les pays tiers.

Europol et Eurojust deviennent des piliers encore plus solides et plus importants pour cet espace de justice, de liberté et de sécurité. Merci à Europol d'avoir démantelé récemment une imprimerie clandestine permettant la saisie de 11 millions d'euros contrefaits. Merci à Eurojust qui a coordonné l'opération BAGDAD qui a mobilisé 1 300 policiers dans neuf pays et permis l'arrestation de 75 personnes.

Europol et Eurojust démontrent leur efficacité. Le Président Haenel a évoqué les souhaits d'une époque quelque peu révolue, celle de 2002, où il y avait eu une volonté d'associer plus étroitement la COSAC et les parlements nationaux à l'évaluation, disons à l'information, en provenance d'Europol et d'Eurojust. C'est vrai que la Commission proposait l'envoi d'un rapport unique au Parlement européen et au Conseil, l'octroi au Parlement européen du pouvoir d'inviter la Présidence, comme le Directeur d'Europol, à discuter, ou encore l'établissement d'un mécanisme de coordination sur le modèle de la COSAC. De même, s'agissant de l'évaluation des activités d'Eurojust, l'information des parlements devait être aussi améliorée.

Comme l'a très bien dit le Président Haenel, il ne faut pas anticiper l'application du traité de Lisbonne ; il ne faut pas non plus que nous cherchions à trouver des solutions marquées par un formalisme excessif. La possibilité d'avoir, chaque année, une rencontre entre Europol, Eurojust et la COSAC, en présence de la Commission, est une bonne idée. En tout cas, c'est dans ce type d'échanges libres que les institutions se conforteront les unes et les autres. Ce qui importe, c'est que désormais, nous avons, avec Europol et Eurojust et leur financement communautaire, des moyens d'action qui vont être de plus en plus soucieux d'informer à la fois le Parlement européen et les parlements nationaux.

Le rapport annuel d'Europol sera envoyé au Conseil et au Parlement européen tout comme celui d'Eurojust, et en pratique, le Président du Collège d'Eurojust et le Directeur d'Europol seront invités à présenter leurs

rapports et à répondre aux questions. En outre, une évaluation indépendante externe des deux agences sera conduite régulièrement et le Parlement européen en sera rendu destinataire.

Je suis tout à fait convaincu du rôle majeur que peuvent jouer les parlements nationaux dans l'édification d'une Europe qu'il ne s'agit pas d'uniformiser, mais dans laquelle il s'agit d'établir des relations de confiance. Ces relations de confiance exigent une justice de qualité et une bonne connaissance mutuelle de nos différents systèmes judiciaires. Je crois beaucoup au rôle des parlements nationaux dans ce sens, et vos avis, vos conseils, vos suggestions seront les bienvenus, en amont, pour préparer le futur programme pluriannuel que je présenterai avant la fin de l'année 2009.

Soyez vivement remerciés de tout ce que vous pourrez nous suggérer et de votre précieuse aide. J'ajoute que nous souhaitons que, pour Eurojust et Europol, les réserves parlementaires nationales qui ont bloqué les décisions, soient levées rapidement, parce qu'il faut maintenant qu'Europol et Eurojust puissent profiter des améliorations qui ont été apportées à leurs statuts, et permettre à leurs excellents Président et Directeur de pouvoir effectuer du bon travail pour la protection individuelle et collective de tous nos citoyens.

C. M. Max-Peter Ratzel, Directeur d'Europol

Je suis très heureux qu'Europol ait été invité à venir s'adresser à vous aujourd'hui.

Tout d'abord, permettez-moi d'insister sur **l'importance pour Europol de développer des liens étroits avec les parlements nationaux ainsi qu'avec le Parlement européen**. Pourquoi ces liens sont-ils importants ? Eh bien parce qu'il y a lieu de procéder à un contrôle démocratique et parce que, à l'avenir, ce contrôle démocratique et cette collaboration étroite entre les agences de maintien de l'ordre et les parlements revêtira une importance accrue. Et la deuxième raison est le fait que la police est toujours une question qui intéresse le public et, puisque c'est une question qui intéresse le public, tout cela ne va pas sans susciter un intérêt direct des parlementaires qui sont associés directement à la représentation des intérêts du public.

Deuxième élément que je souhaitais évoquer : **les modalités de la coopération entre les autorités nationales et Europol**. Cela a été dit très justement par le Commissaire Barrot, le principe fondamental est celui de la subsidiarité. C'est là un principe qui sous-tend la coopération au plan européen, y compris en matière de service répressif. Les autorités compétentes

dans les États membres restent les responsables dans la lutte contre la criminalité ; le principe de souveraineté des États membres doit en effet impérativement être préservé en la matière. Mais, pour lutter efficacement contre la criminalité organisée et contre le terrorisme au plan international, il faut relever un certain nombre de défis. Cela nécessite de coordonner nos activités et d'adopter une approche intégrée ; cela signifie une coopération au niveau de l'Union européenne et une coopération au sein même des États membres entre les forces de police et les systèmes judiciaires. Par ailleurs, il est bon d'assurer une coopération verticale entre Europol d'une part et les autorités compétentes des États membres de l'autre. Afin de créer cette coordination, il faut mettre en place des mécanismes qui nécessiteront du temps et des efforts. Les lignes directrices doivent se fonder sur la nécessité d'être cohérent et je me réjouis de voir que la présidence française vient d'introduire le terme de convergence. Il faut en outre que nous nous comprenions les uns les autres et nous nous fassions confiance les uns les autres au sein de l'Union européenne.

J'en arrive au troisième point de mon intervention. **Quel est le rôle d'Europol dans la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme international ?** Quelles sont les fonctions qui permettent à Europol d'assurer son soutien aux autorités compétentes dans les États membres ? D'abord, nous sommes un facilitateur d'informations, c'est-à-dire que nous avons mis sur pied un réseau d'officiers de liaison et un réseau de mécanismes et d'outils technologiques qui permettent aux États membres d'assurer le transfert des informations de façon très rapide en passant par des réseaux sécurisés. Ensuite, il y a l'analyse du crime afin de savoir exactement quelles sont les menaces principales en matière de terrorisme et de criminalité internationale. Nous procédons également à des analyses opérationnelles qui permettent d'apporter un appui concret aux opérations menées dans les États membres en identifiant les liens entre crime, criminalité et groupes de criminels et individus criminels. Par ailleurs, nous apportons un appui aux collaborateurs d'Europol afin qu'ils puissent se rendre dans les États membres ; mais la condition *sine qua non* est que ces collaborateurs aient été invités au préalable par l'État membre en question et qu'ils puissent compter sur le soutien des autorités compétentes de cet État. Les collaborateurs d'Europol ne peuvent en aucun cas procéder à des arrestations, des saisies ou des perquisitions et ne disposent d'aucun pouvoir coercitif. Par ailleurs, nous assurons le lien entre les États membres et les partenaires tiers, c'est-à-dire d'autres instances de l'Union européenne, d'autres agences de l'Union européenne ou d'autres organisations internationales.

Quatrième élément que je souhaitais citer, c'est **le mécanisme de contrôle qui existe à Europol**. Nous sommes une organisation très étroitement contrôlée. C'est la mission du comité de l'article 36 où les représentants nationaux s'expriment au nom de leurs gouvernements. Et par conséquent Europol est soumis en cela au contrôle des parlements nationaux.

Par ailleurs, nous disposons d'un organe de supervision national qui s'occupe de la confidentialité des données, de la protection des données ; là encore, les États-membres exercent un contrôle. Par ailleurs, le comité d'audit international veille à ce que nous menions nos affaires financières de façon efficace et, là encore, les parlementaires sont amenés à exercer un contrôle. Ce qui signifie qu'à peu près 500 personnes s'occupent de la gouvernance et du contrôle d'Europol en tant qu'organisation.

Mon cinquième point : **mettre en œuvre la décision du Conseil avec Europol** qui vient d'être mentionnée par le Commissaire Barrot. Nous pensons que cette décision sera applicable dès le 1^{er} janvier 2010. Elle créera une nouvelle base juridique pour Europol et un nouveau mécanisme de financement puisque les règlements financiers, le règlement des fonctionnaires de la Commission s'appliqueront directement à Europol. Europol sera financé directement par le budget de la Communauté. Parallèlement, davantage de souplesse sera offerte afin que nous puissions créer nos cadres d'activité et répondre rapidement aux nécessités opérationnelles. Au plan opérationnel, nous avons quelque peu adapté notre mandat afin de lutter non seulement contre la criminalité organisée et le terrorisme international, mais aussi contre la criminalité organisée grave. Par ailleurs, Europol sera amené à jouer un rôle très clair dans la lutte contre la contrefaçon de l'euro. Par ailleurs, la décision du Conseil nous permettra à terme de mettre en place des bases de données inédites qui permettront de lutter plus efficacement contre la criminalité organisée.

Sixième point de mon intervention : **le système de contrôle d'Europol**. L'augmentation des responsabilités d'Europol doit être suivie par davantage de transparence et les systèmes et mécanismes de contrôle doivent être plus efficaces et associer de plus près les parlements nationaux à l'avenir. Il faut comprendre que ce terme de contrôle doit s'interpréter de la façon suivante : il s'agit d'un contrôle et d'une veille. Les dispositions qui correspondent à cette nécessité sont incluses dans le traité de Lisbonne. Le nouvel article 12 du traité sur l'Union européenne indique que les parlements nationaux doivent être associés au contrôle politique d'Europol. « *Political monitoring* » est le terme anglais. L'article 88 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne précise que les activités d'Europol font l'objet d'un contrôle par le Parlement européen et les parlements nationaux.

Dernier point de ma déclaration. Permettez-moi de vous présenter quelques idées quant à la meilleure façon de mettre en œuvre cet article 88. Europol pourrait soumettre à la COSAC les documents stratégiques que sont son rapport annuel, son programme de travail, le rapport de l'organe de supervision internationale, la commission d'audit. Par ailleurs, les représentants de la COSAC pourraient être invités au Parlement européen lorsque la Présidence du Conseil ainsi que le directeur d'Europol seront invités à témoigner devant le Parlement européen de leurs activités. Bien entendu, le

directeur pourra également être invité à participer aux réunions de la COSAC et à vous faire un rapport sur les travaux qui auront été effectués au cours de l'année écoulée et sur les travaux à accomplir au cours de l'année à venir. Et enfin, en dernier lieu, permettez-moi de rappeler que, dans le cadre de l'architecture de la sécurité intérieure de l'Union européenne, un équilibre doit être établi entre les tâches et responsabilités des agences au niveau européen et les tâches à accomplir au plan national. Or les parlements nationaux seront amenés à jouer un rôle très important au plan national. C'est une réalité et je ne peux que vous inviter à veiller en tant que parlementaire national à ce que l'OCTA (Organised Crime Threat Assessment), qui établit, chaque année, les priorités au niveau européen en matière d'évaluation contre la criminalité organisée, et qui est adopté par le Conseil JAI, soit pris en compte de façon opportune au sein de vos parlements respectifs.

D. M. José Luis Lopes da Mota, Président du collège d'Eurojust

Je voudrais partager avec vous quelques idées sur la situation des parlements nationaux dans l'évaluation d'Eurojust. En particulier, autour du nouvel article 85 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne résultant du traité de Lisbonne. Cette disposition annonce que les règlements qui déterminent la structure, le fonctionnement, le domaine d'action et les tâches d'Eurojust « *fixent également des modalités de l'association du Parlement européen et des parlements nationaux à l'évaluation des activités d'Eurojust.* ». La légitimité de l'action de l'Union européenne et de ses organes, en particulier Eurojust et Europol, sera renforcée par le rôle accru accordé au Parlement européen et aux parlements nationaux. Les matières pénales se situent en effet au cœur des compétences des parlements nationaux qui jouent un rôle essentiel dans la construction et dans le bon fonctionnement de l'espace pénal européen. La participation du Parlement européen dans les procédures législatives en qualité de co-législateur et le rôle spécial des parlements nationaux dans le contrôle de l'application des principes de subsidiarité et proportionnalité sont des mesures absolument indispensables qui accompagnent le renforcement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

Le traité habilite le Conseil à développer Eurojust graduellement conformément à la procédure prévue aux articles 85 et 86, y compris la possibilité de créer un Parquet européen à partir d'Eurojust avec des pouvoirs de poursuite propres. L'accroissement des pouvoirs d'Eurojust, dans le cadre de l'État de droit, doit s'accompagner d'une accentuation des contrôles. Il est indispensable de garantir une indépendance d'Eurojust dans les affaires concrètes dont elle a la charge. Mais je veux aussi insister sur le fait que si les

priorités de politique criminelle sont définies au niveau de l'Union européenne, il s'agit là d'une matière qui se situe au cœur du principe de subsidiarité et qui relève de la compétence des parlements nationaux. C'est ainsi que le Conseil européen définit les orientations stratégiques de la programmation législative et opérationnelle, et que les parlements nationaux sont associés à la détermination de cette orientation ainsi que le disposent les articles 68 et 69 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Dans ce cadre, les organes européens, en particulier Eurojust, doivent jouer un rôle fondamental dans la mise en oeuvre des priorités et des orientations de politique criminelle au niveau de l'Union européenne.

La coopération effective entre Eurojust et Europol est un élément fondamental pour garantir le fonctionnement de l'espace pénal européen et pour une action plus efficace contre la grande criminalité transnationale : les trafics de drogue, d'êtres humains, le blanchiment d'argent, la grande criminalité économique et financière et le terrorisme international. Cette coopération, je dois le dire, est déjà en marche. Mais il faut la développer et l'améliorer. Il faut aussi l'évaluer en prenant en compte les bases qui existent au niveau national. Nous sommes des organes de coopération, judiciaire et policière, et, à cause de cela, nous sommes dans les mains des États membres.

Dans la même ligne, il me semble que les parlements nationaux doivent être davantage informés de la teneur et du résultat de l'évaluation de la mise en oeuvre par les autorités des États membres des politiques de l'Union européenne en matière pénale. Et ce notamment aux fins de favoriser la pleine application du principe de reconnaissance mutuelle tel que prévu à l'article 70 du traité. Cette information doit permettre aux parlements nationaux d'évaluer les activités des autorités nationales et les activités des membres nationaux d'Eurojust, c'est-à-dire l'action de chaque membre d'Europol dans son État d'origine.

L'évaluation des activités d'Eurojust par le Parlement européen et par les parlements nationaux permettra sans doute de développer d'une manière plus efficace et effective une politique criminelle européenne commune au service des citoyens. Il faut mettre en place un système d'évaluation cohérent qui doit accompagner la construction d'une architecture de sécurité intérieure de l'Union européenne. Il doit notamment porter sur les mécanismes d'identification et d'évaluation de la menace de la criminalité transfrontalière grave et organisée. Ce processus d'évaluation doit garantir la participation des organes et des autorités nationales, y compris la participation des parlements nationaux d'une manière coordonnée. La construction de l'Europe judiciaire est une tâche commune. Le contenu, le mode et la méthode d'évaluation sont des aspects fondamentaux qu'il faut considérer dans ce contexte. À mon avis, les parlements nationaux devraient se mettre d'accord sur les critères et les standards communs pour garantir une évaluation équilibrée des activités d'Eurojust au niveau européen et au niveau de chaque

État membre. Cela serait par exemple une tâche importante pour le comité mixte des parlements nationaux.

Le fait qu'il s'agisse d'une évaluation d'Eurojust – je dois rappeler qu'il ne s'agit pas d'un contrôle – met en évidence un aspect très important : le caractère judiciaire de l'activité d'Eurojust ; le principe de séparation des pouvoirs doit être pris en considération dans la définition du contenu et des méthodes d'évaluation. On pourrait recourir ainsi à des rapports périodiques. Un rapport annuel est déjà envoyé au Conseil de l'Union européenne qui, chaque année, publie des conclusions sur ce rapport annuel avec des indications et recommandations. Le rapport annuel est aussi présenté et discuté au Parlement européen.

En outre, les membres nationaux d'Eurojust présentent ces rapports nationaux aux autorités nationales compétentes de leur pays. Il y a des collègues qui présentent aussi le rapport annuel dans les parlements nationaux de ces pays. Cette pratique pourrait servir de base pour développer les mécanismes d'évaluation par le parlement national. On pourrait envisager que les rapports d'Eurojust et des membres nationaux d'Eurojust soient adressés en même temps au Parlement européen et au parlement national de chaque pays. De cette manière, les parlementaires nationaux auraient la possibilité d'être informés sur les activités d'Eurojust qui leur seraient présentées éventuellement à l'occasion d'une audition parlementaire. À mon avis, chaque parlement national devrait se pencher sur les activités d'Eurojust au niveau national. Le fonctionnement d'Eurojust en tant qu'organe de coopération dépend toujours d'une mise en œuvre effective d'Eurojust au niveau national dans tous les États membres. Cette mise en œuvre comprend d'abord l'adoption d'une législation ayant pour objet l'introduction d'Eurojust dans les systèmes pénaux nationaux, c'est-à-dire l'élaboration d'une base juridique au niveau national pour permettre la coopération au travers d'Eurojust. La mise en place de la nouvelle décision concernant Eurojust est une priorité de la présidence française et je voudrais féliciter la présidence pour l'accord politique qui a été déjà obtenu. En principe, la nouvelle décision sera approuvée au prochain Conseil JAI le 28 novembre. La mise en œuvre de cette décision sera une tâche très importante pour les parlements nationaux en 2009. Il faut adopter une législation nationale dans les 27 États membres pour permettre à Eurojust de fonctionner d'une manière plus effective.

Une meilleure connaissance du fonctionnement d'Eurojust peut faciliter cette démarche. La délégation pour l'Union européenne du Sénat sous la présidence de M. Hubert Haenel a déjà visité Eurojust. Nous avons été très heureux de cette visite qui nous a permis de présenter Eurojust au Sénat et d'échanger des idées pour améliorer la coopération judiciaire en matière pénale. Je saisis cette opportunité pour vous inviter tous à visiter Eurojust à l'exemple de la délégation du Sénat. Il y a, en effet, beaucoup de travail à faire pour mettre en place un système d'évaluation au service de la réalisation des

objectifs de l'espace pénal européen. En particulier, la lutte contre la grande criminalité grave et organisée dans l'Union européenne. De notre côté, je peux vous assurer que nous serons très heureux d'apporter notre pleine contribution sur la base de notre expérience. Les réunions de la COSAC pourraient constituer dans le futur une bonne opportunité pour discuter, renforcer et évaluer Eurojust.

E. Débat

a) Questions

M. Bogdan Barovic (Slovénie - Assemblée nationale) et M. Jim Dobbin (Royaume-Uni - Chambre des Communes) ont tous deux fait observer que le traité de Lisbonne ne précisait pas en quoi consistaient le contrôle d'Europol et l'évaluation d'Eurojust. Ils se sont, en conséquence, interrogés sur la forme que pourrait prendre le contrôle des parlements nationaux en la matière. Ils ont, en outre, demandé si les règlements relatifs à Europol et Eurojust auraient un caractère contraignant pour les parlements nationaux et si la Cour de justice des Communautés européennes serait compétente sur les constats effectués par les parlements nationaux. Par ailleurs, M. Bogdan Barovic a souhaité savoir si les parlements nationaux pourraient avoir un accès direct aux informations. Il s'est également interrogé sur la composition d'un éventuel comité mixte associant le Parlement européen et les parlements nationaux. Il a estimé que la COSAC était un cadre approprié pour débattre de ces questions. De son côté, M. Jim Dobbin a demandé si le Parlement européen consulterait les parlements nationaux avant l'adoption des règlements relatifs à Europol et Eurojust.

M. Juan Moscoso (Espagne) a fait valoir que le traité de Lisbonne prévoyait une minorité de blocage moins forte pour les questions relevant de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Il a souhaité connaître l'avis des représentants d'Europol et d'Eurojust sur la mise en œuvre de cette minorité de blocage.

M. Tadeu Morgado (Portugal) a indiqué que les citoyens européens demandaient plus de coopération policière et judiciaire au niveau européen pour mieux lutter contre la criminalité. Il a souhaité savoir comment plus de visibilité pourrait être donnée à l'action d'Europol et d'Eurojust et quelle pourrait être la contribution des parlements nationaux à cette fin.

M. Giacomo Santini (Italie - Sénat) a évoqué les problèmes d'efficacité et de confiance auxquels Europol et Eurojust continuaient à se heurter. Il a appelé de ses vœux plus de confiance mutuelle entre les États membres et plaidé pour la création d'un procureur européen.

M. Ankie Broekers-Knol (Pays-Bas - Sénat) a souligné l'importance d'une évaluation des activités d'Eurojust par les parlements nationaux. Elle a souhaité savoir comment les parlements nationaux pourraient être associés au contrôle renforcé qui pourra être exercé par le Parlement européen dans le cadre de la procédure de codécision.

b) Réponses

M. Jacques Barrot :

Je voudrais tout d'abord faire observer que les textes concernant les activités d'Europol et d'Eurojust ne peuvent, pour l'instant, être définitivement adoptés, en raison de réserves tchèques et néerlandaises qui n'ont pas encore été levées.

Le traité de Lisbonne a reconnu aux parlements nationaux un rôle primordial dans le contrôle du respect du principe de subsidiarité. Lorsque nous élaborerons les règlements concernant Europol et Eurojust, les parlements nationaux devront donc vérifier qu'ils respectent le principe de subsidiarité. Sous cette réserve, ces règlements seront contraignants. Pour préparer ces textes, nous avons besoin de votre coopération. C'est par un dialogue plus soutenu avec les parlements nationaux que nous pourrons faire avancer ces textes.

Je veux vous assurer à nouveau que vous serez associés à la préparation du prochain programme pluriannuel, notamment au travers des propositions de vos parlements. Je soutiendrai aussi les efforts d'Europol et d'Eurojust pour répondre à vos demandes. Je ne vois, à cet égard, que des avantages à une rencontre annuelle d'Europol et d'Eurojust avec la COSAC.

Sur la question de l'accès aux documents, la Commission cherche à aller plus loin dans le sens de la transparence. Il faut néanmoins prendre en compte le fait que certains documents ne peuvent pas être communiqués lorsqu'ils font partie d'une enquête.

Par ailleurs, les citoyens européens nous demandent d'être plus efficaces dans la lutte contre le crime organisé et, pour cela, les institutions doivent travailler entre elles dans un climat de confiance. Pour donner plus de visibilité à cette action, il me paraîtrait utile d'apprendre, dès l'école, aux citoyens européens l'existence d'institutions comme Europol et Eurojust.

M. Max-Peter Ratzel :

Je veux rappeler que, au sein d'Europol, la répartition des rôles est claire. C'est le directeur qui est chargé de l'administration. Mais au-dessus de lui, il existe un conseil d'administration, composé de représentants des États membres placés sous votre contrôle. Dans ce cadre, si des irrégularités sont

constatées, elles peuvent être sanctionnées. La procédure peut d'ailleurs aller jusqu'à la Cour de Justice.

En ce qui concerne la visibilité, je rappelle qu'Europol se divise entre le siège qui se trouve aux Pays-Bas et les unités nationales situées dans les États membres et placées sous le contrôle de leur parlement. Or, les citoyens n'ont pas suffisamment conscience du rôle d'Europol pour leur sécurité. J'estime que les parlements nationaux peuvent aider à cette prise de conscience.

Par ailleurs, la transmission d'informations n'est pas satisfaisante, ni en quantité, ni en qualité. Il y a beaucoup à faire au niveau national dans ce domaine car Europol dépend des informations qui lui sont communiquées par les organismes nationaux de sécurité.

Le traité de Lisbonne prévoit de renforcer les moyens en personnel d'Europol qui, pour les deux tiers, sont des fonctionnaires détachés par les États membres. Or les législations des États membres sont très inégales sur les carrières de ces agents.

M. José Luis Lopes da Mota :

La mise en œuvre, au niveau national, de la décision de 2002 concernant Eurojust est insuffisante. La plupart des États membres n'ont pas adopté de dispositions au niveau national. Or, certains États membres se retranchent derrière cette absence de références législatives pour restreindre leur coopération avec Eurojust.

Les parlements nationaux auront, dès 2009, un rôle essentiel à jouer en matière de coopération entre Eurojust et les autorités nationales. Je souhaiterais que, dans le cadre de la COSAC par exemple, l'on parvienne à un accord sur la manière de mieux mettre en œuvre les décisions d'Eurojust au niveau national car il y a actuellement de trop grandes disparités entre les États membres. Il manque encore le pilier national d'Eurojust !

Le traité de Lisbonne devrait permettre de renforcer Eurojust. L'étape ultérieure devrait ensuite être la création d'un procureur général européen dans le cadre d'Eurojust, bien qu'il s'agisse d'une étape un peu plus lointaine. Il y a là des aspects juridiques complexes qui doivent être discutés par les parlements nationaux. Il est évident que plus Eurojust aura de pouvoirs, plus il y aura une nécessité de contrôle à la fois politique et judiciaire.

En ce qui concerne la visibilité, j'estime qu'il faudrait déjà une reconnaissance d'Eurojust par les autorités nationales chargées de lutter contre la criminalité. Ce n'est qu'ensuite que nous pourrions nous adresser aux citoyens. Nous dépendons des demandes qui nous sont adressées par les États membres. Or, ils ne communiquent pas toujours à Eurojust les dossiers relatifs

à la grande criminalité, comme le prévoit pourtant la décision créant Eurojust. Vis-à-vis de l'opinion publique, le problème réside dans la soumission des dossiers au secret de l'instruction lors de la phase d'enquête. Ce n'est que lorsque le dossier a abouti qu'une publication du jugement est possible et que notre action peut être évaluée.

La coopération repose sur les échanges d'informations. Il faut abattre progressivement les frontières judiciaires et que la confiance mutuelle entre dans les faits. Il serait inconcevable qu'il y ait un procureur européen qui ne s'appuie pas sur les procureurs nationaux. A cet égard, je pense que le procureur européen devrait être choisi par les procureurs nationaux.

c) Questions

M. Ludek Sefzig (République tchèque – Sénat) a souligné que les parlements nationaux devaient assurer le contrôle des questions relatives à la sécurité, qui constituent un sujet très sensible pour les citoyens.



Mme Martine Roure (Parlement européen) a fait valoir que le contrôle démocratique était actuellement limité. Elle a proposé que le directeur d'Europol vienne présenter ses priorités pour l'année à venir devant une commission mixte associant le Parlement européen et les parlements nationaux. Elle a en outre suggéré que le président d'Eurojust rende compte chaque année devant le Parlement européen des activités et de la gestion (y compris budgétaire) d'Eurojust, soulignant que les parlements nationaux devraient aussi jouer un rôle important pour exercer un contrôle démocratique encore trop limité. Relevant par ailleurs qu'Europol et Eurojust traitent un nombre important de données personnelles, y compris des données sensibles, elle a considéré que les parlements nationaux devraient combler les

vides juridiques entre la législation européenne et les législations nationales sur la protection des données.

Mme Cécilia Wigstrom (Suède) s'est inquiétée du respect du principe de proportionnalité par le projet de PNR européen et s'est demandé si cette question ne devrait pas être examinée après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, étant donné que celui-ci renforce les pouvoirs du Parlement européen.

M. Andrzej Galazewski (Pologne - Diète) a fait valoir que les citoyens s'intéressaient davantage à leur sécurité qu'au fonctionnement de chaque institution. Il a également relayé leurs interrogations quant au degré de préparation des autorités nationales face à tous types de menace.

M. Michaël Roth (Allemagne – Bundestag) a estimé que l'équilibre entre la sécurité et la liberté n'était pas respecté. Il a souligné que les parlements nationaux devaient pouvoir intervenir de manière précoce sans qu'il soit besoin de créer une nouvelle instance.

Mme Lone Dybkjaer (Danemark) a considéré qu'il fallait une coopération au plan européen sur ces questions qui intéressaient directement les citoyens. Elle a regretté que la traite des êtres humains, notamment des femmes, n'ait pas été évoquée dans les interventions liminaires.



M. Tasos Mitsoploulos (Chypre) a souhaité un contrôle démocratique plus efficace des droits de l'homme et des citoyens. Il a jugé nécessaire un mécanisme d'échanges d'informations entre le Parlement européen et les parlements nationaux ainsi que la création d'un comité mixte.

M. Onur Basaran Oymen (Turquie) a estimé qu'une coopération accrue était nécessaire pour lutter contre la criminalité et souligné le rôle de l'élargissement pour renforcer l'action contre la criminalité, le terrorisme et la corruption.

d) Réponses

M. José Luis Lopes da Mota :

Concernant le contrôle démocratique, je veux d'abord rappeler que, même si ce n'est pas prévu par la décision créant Eurojust, je me rends d'ores et déjà devant la commission LIBE du Parlement européen pour présenter les activités d'Eurojust.

Sur la protection des données, il est indispensable de trouver un équilibre entre l'action répressive et la protection des droits fondamentaux, en particulier de la vie privée. Eurojust a mis en place, en son sein, un système exigeant de protection des données, inspiré de la convention du Conseil de l'Europe de 1981. Il existe, par ailleurs, une proposition de décision-cadre sur la protection des données, élaboré dans le cadre du troisième pilier, mais les discussions s'avèrent, à ce jour, difficiles. Cette proposition est d'ailleurs une troisième tentative. En outre, la convention du Conseil de l'Europe de 1981 ne s'applique pas toujours aux dossiers judiciaires. Je veux aussi souligner que les règles de protection des données ne doivent pas empêcher de lutter contre la grande criminalité. Il est nécessaire de trouver des équilibres. Or, ces règles sont très exigeantes pour les autorités qui conduisent les enquêtes. Pour bien appliquer ces règles, il faut des moyens adaptés.

Le PNR européen ne concerne pas Eurojust. A titre personnel, il me semble que le dispositif devra respecter toutes les exigences de l'article 8.2 de la Convention européenne des droits de l'Homme.

Je précise que j'ai évoqué dans mon intervention le trafic d'être humains, qui est un problème très grave. Or, la coopération, qui est pourtant indispensable en raison du caractère transnational des affaires de traite des êtres humains, est insuffisante. J'ajoute qu'il nous faut, bien souvent, coopérer avec des États tiers. Je constate, avec regret, que ceux-ci ne respectent pas toujours les critères de la Convention européenne, ce qui rend difficile l'échange d'informations.

e) Questions

Lord Mark Marlesford (Royaume Uni – Chambre des Lords) a estimé qu'il fallait un contact plus étroit entre les forces de police nationales et Europol. Il a jugé nécessaire d'allonger à deux ans la durée du mandat de la présidence tournante d'Europol, aujourd'hui limité à six mois. Il a souhaité

que la Commission européenne consulte le Parlement européen avant toute nouvelle initiative.

M. Achilleas Kantartzis (Grèce) a souligné que les droits fondamentaux n'étaient pas respectés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et, qu'en conséquence, le contrôle démocratique lui paraissait essentiel.



M. Bernard Durkan (Irlande) a souligné que l'Irlande, bien qu'elle n'ait pas ratifié le traité de Lisbonne, était très consciente de l'importance de la coopération, en particulier sur les questions de la traite des êtres humains et du blanchiment d'argent.

M. Soledad Beceril (Espagne) a indiqué que l'action d'Europol et d'Eurojust était essentielle pour l'Espagne afin de lutter contre le terrorisme dans le respect des droits de l'Homme. Elle a souhaité un renforcement de la coopération entre le Parlement européen et les parlements nationaux, tout en appelant ces derniers à exercer davantage leur fonction de contrôle. Elle a demandé des moyens financiers et humains accrus pour Europol et Eurojust.

f) Réponses

M. José Luis Lopes da Mota :

Il y a eu beaucoup de coordination dans le cadre d'Eurojust à la suite des attentats de Madrid. Nous avons notamment pu faire venir à La Haye les procureurs, les représentants des ministères de la justice et de l'intérieur de deux pays d'Afrique de Nord. La coopération a été excellente. Dans la pratique on peut obtenir des résultats quand la volonté de coopérer existe !

Une décision de septembre 2005 prévoit que les autorités judiciaires doivent communiquer à Eurojust les dossiers de terrorisme. Or, en réalité, nous recueillons l'information sur ces dossiers dans la presse et nous demandons ensuite aux autorités nationales de les confirmer! Nous avons besoin des parlementaires nationaux pour convaincre qu'il convient de travailler autrement.

V – SUBSIDIARITÉ

La COSAC de Paris a abordé à deux reprises le thème de l'application du principe de subsidiarité.

1) Elle a débattu tout d'abord des **conclusions du groupe de travail** composé des représentants des parlements nationaux auprès de l'Union européenne, dont la création avait été décidée sous présidence slovène, et qui avait pour objet d'examiner les perspectives d'amélioration de la coopération entre parlements nationaux **en vue de l'application du protocole n° 2 sur les principes de subsidiarité et de proportionnalité annexé au traité de Lisbonne.**

Résumé des conclusions du groupe de travail

Les parlements nationaux souhaitent engager un débat à propos du concept de subsidiarité. Néanmoins, les opinions divergent quant à la nécessité d'avoir une procédure d'examen identique et d'appliquer des critères d'évaluation similaires dans le contrôle du respect du principe de subsidiarité. Certains parlements sont favorables au développement de méthodologies communes ; d'autres considèrent que le principe de subsidiarité est un concept de nature politique et ne souhaitent donc pas que des règles générales soient établies.

Les débats au sein du groupe de travail ont mis en évidence l'existence d'un large accord, entre les parlements nationaux, pour échanger des informations aussi tôt que possible, afin de s'avertir mutuellement de tout problème lié à la subsidiarité. Dans ce but, les parlements acceptent d'établir des modalités informelles d'échange précoce d'informations et souhaitent disposer d'une base de données fiable contenant des informations complètes sur les positions prises par les parlements nationaux. Dans ce contexte, la majorité d'entre eux se dit favorable au développement d'IPEX.

Une grande majorité des parlements nationaux propose diverses manières d'effectuer une analyse prévisionnelle précoce des propositions législatives de la Commission (en utilisant, entre autres, la Stratégie politique annuelle et le programme législatif et de travail de la Commission). C'est un mode de coopération qui mériterait clairement d'être développé.

Le principal point de divergence, qui doit être débattu par la COSAC elle-même, porte sur la question de savoir dans quelle mesure la COSAC doit se concentrer sur les questions de subsidiarité. Certains parlements sont très favorables à ce que la COSAC accorde une attention particulière aux questions de subsidiarité, alors que d'autres préféreraient qu'elle se concentre sur des questions politiques concrètes.

Les débats n'ont pas fait apparaître de consensus sur l'idée d'organiser une réunion, lorsque le traité de Lisbonne sera entré en application, dès lors que l'un des seuils prévus par le protocole n° 2 pour le

mécanisme d'alerte précoce en matière de subsidiarité sera atteint. Il a été seulement décidé, sans exclure aucune formule, que les chambres ayant soulevé un problème de subsidiarité se concerteraient sur la manière de procéder dans cette situation.

En revanche, plusieurs points de convergence sont apparus : utilisation du réseau IPEX pour l'échange d'informations sur la subsidiarité, encouragement aux échanges informels par l'intermédiaire du réseau des représentants des parlements nationaux auprès de l'Union européenne, rôle du secrétariat de la COSAC pour informer les parlements nationaux lorsque l'un des seuils prévus par le protocole n° 2 a été atteint.

2) Ensuite, la COSAC a examiné **les résultats du test de subsidiarité** conduit sur la proposition de directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de conviction, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle.

**Présentation par M. Hubert Haenel
des résultats du test de subsidiarité**

Je voudrais me féliciter de la conduite de ce 5^e test de subsidiarité mené dans le cadre de la COSAC. Il s'agit du deuxième test effectué selon les mesures prévues par le traité de Lisbonne.

En effet, malgré la période du test, peu propice aux réunions et aux discussions, du fait de la suspension estivale des travaux dans la plupart de nos chambres ou parlements, – alors que le délai d'examen de huit semaines est déjà court –, la participation me paraît tout à fait satisfaisante. Je rappelle que 17 parlements ou chambres de 13 États membres ont achevé leur contrôle dans les délais, tandis que 12 chambres ou parlements supplémentaires de 10 États membres l'ont réalisé hors délai. Au total, ce sont donc 29 parlements ou chambres provenant de 20 États membres qui ont participé à ce test de subsidiarité.

Cela prouve que nous avons compris l'intérêt fondamental du contrôle de subsidiarité, qui n'est pas simplement une procédure formelle. Bien plus que cela, il s'agit pour nous, parlementaires, à travers ce contrôle, de rappeler l'Union européenne à son « cœur de métier », afin qu'elle concentre ses actions dans les missions qui lui incombent réellement. Nous contribuons ainsi à rapprocher l'Europe des citoyens.

Je vous livre les conclusions du test. Selon le rapport du secrétariat de la COSAC, seules deux assemblées ont conclu à une violation du principe de subsidiarité, le Parlement irlandais (comité conjoint des deux chambres) et le Sénat tchèque. J'avais cru comprendre, pour ma part, que le Bundesrat allemand avait également des réserves, mais j'imagine que ces réserves ont finalement été abandonnées.

En tout état de cause, malgré ces exceptions remarquables, la grande majorité des chambres qui se sont exprimées n'ont pas conclu à une violation du principe de subsidiarité, ce qui ne nous permettrait pas de déclencher le mécanisme du « carton jaune » ou « orange » prévu par le traité de Lisbonne. Ceci tend à démontrer que la Commission européenne prend à cœur de ne pas outrepasser les compétences législatives de l'Union européenne. Et je suis certain que l'exigence de notre contrôle la rend vigilante de ce point de vue, même si plusieurs de nos parlements ont jugé insuffisantes, parce que trop générales et trop peu détaillées, les motivations de la Commission au regard du principe de subsidiarité. Il faut donc que la Commission s'efforce, à l'avenir, d'être plus convaincante dans son argumentation.

La COSAC a enfin confirmé que les prochains tests de subsidiarité porteraient sur :

– la proposition de directive sur la qualité et la sécurité du **don d'organes et des transplantations** ;

– la proposition de règlement sur la loi et la juridiction applicables, la reconnaissance mutuelle et l'exécution des décisions dans le domaine **des successions et des testaments**.

VI - CONTRIBUTION ET CONCLUSIONS DE LA XL^E COSAC

A. Contribution de la XL^e COSAC

1. Crise économique et financière

1.1. La COSAC apporte son soutien aux conclusions du Conseil européen des 15 et 16 octobre 2008, y compris en ce qui concerne les mesures à prendre en faveur de la croissance et de l'emploi. Elle souscrit à l'objectif d'une réforme du système financier international fondée sur les principes de transparence, de solidité bancaire, de responsabilité, d'intégrité et de gouvernance mondiale. La COSAC encourage les institutions européennes et les Etats membres à améliorer la supervision du secteur bancaire et à renforcer la coordination de la politique économique et monétaire.

1.2. La COSAC se réjouit que la Commission soit invitée à formuler des propositions pour préserver la compétitivité internationale de l'industrie européenne et souligne que le ralentissement économique ne doit pas conduire à revenir sur les objectifs de l'Union en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique.

1.3. La COSAC salue le Sommet qui doit se tenir le 15 novembre prochain à Washington et espère que l'Union européenne contribuera à son succès grâce à une position commune, en soumettant des propositions sur la manière de réformer le système financier et de mettre en œuvre ces réformes.

2. Changement climatique

2.1 La COSAC salue les objectifs ambitieux fixés par le Conseil européen pour combattre le changement climatique et promouvoir une énergie durable et appelle le Conseil et le Parlement européen à maintenir l'objectif d'un accord général avant la fin 2008.

3. Sécurité énergétique

3.1. La COSAC considère que le renforcement de la sécurité énergétique passe avant tout par le développement des économies d'énergie, la diversification des sources d'énergie, incluant le développement des énergies renouvelables, et des voies de transport, la mise en place de dispositifs européens d'urgence en cas de crise d'approvisionnement, la réalisation d'une véritable coordination entre les gestionnaires de réseaux, la définition d'une politique d'investissements dans les infrastructures énergétiques portant notamment sur les interconnexions électriques et gazières et les terminaux de gaz naturel liquéfié. Ces réponses internes à l'Union doivent permettre de développer sur de meilleures bases les relations avec les pays fournisseurs. La sécurité énergétique européenne passe également par l'affirmation de la solidarité énergétique au sein de l'Union européenne et entre les États membres, allant de pair avec les efforts déployés par chacun d'eux.

4. Rapprocher l'Europe des citoyens. Traité de Lisbonne

4.1. La COSAC considère que, pour être comprise des citoyens, l'Union doit se concentrer sur les grandes questions d'intérêt commun pour lesquelles elle constitue l'échelon le plus approprié et communiquer sur ces thèmes avec le public.

4.2. Elle observe que le traité de Lisbonne renforce les moyens d'action de l'Union dans les domaines de l'action extérieure, de l'espace de liberté, de sécurité, et de justice, de la gouvernance économique et sociale, et met parallèlement en place une procédure destinée à favoriser le respect du principe de subsidiarité. Ainsi, l'application de ce traité pourrait contribuer à rapprocher l'Europe des citoyens.

4.3. La COSAC souhaite qu'une réponse soit apportée aux préoccupations exprimées par le peuple irlandais lors de son vote sur le traité de Lisbonne, et que, dès décembre 2008, soient définis les éléments d'une solution acceptable par tous.

4.4. La COSAC exprime sa préoccupation concernant la proposition de règlement relatif à l'accès du public aux documents (COM (2008) 229), qui ne devrait pas aboutir à un accès aux documents plus limité qu'aujourd'hui. Elle invite le Parlement européen et le Conseil à garantir pleinement l'accès du public aux documents européens, conformément au principe de transparence.

B. Conclusions de la XL^e COSAC

1. Association des parlements nationaux au contrôle d'Europol et à l'évaluation d'Eurojust

1.1. La COSAC souligne l'enjeu essentiel que constitue le développement de la coopération judiciaire et de la coopération policière dans l'Union européenne. Elle rappelle le rôle des parlements nationaux pour le contrôle des activités de police et l'évaluation des activités judiciaires dans les États membres. Elle affirme la nécessité de soumettre la coopération dans ces domaines à un contrôle ou une évaluation du Parlement européen en association avec les parlements nationaux.

1.2. A la suite du débat qu'elle a eu à ce sujet le 4 novembre, la COSAC souhaite que des propositions sur la forme que pourrait prendre cette association soient débattues lors de ses prochaines réunions.

1.3. La COSAC souhaite que la Commission européenne publie un document de consultation avant de finaliser ses propositions de règlement concernant les activités d'Eurojust et d'Europol et impliquant les parlements nationaux.

2. Résultat du test de subsidiarité

2.1. La COSAC salue les résultats du dernier test de subsidiarité effectué sur la proposition de directive relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de croyance, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle. Ce test a été réalisé, dans le délai de huit semaines, par 17 parlements ou chambres de 13 États membres de l'Union européenne. De plus, 15 parlements ou chambres de 13 États membres ont participé au contrôle de subsidiarité, mais n'ont pu l'achever dans les délais.

La très grande majorité des chambres qui ont participé au test ont conclu que la proposition n'était pas contraire au principe de subsidiarité. Un nombre significatif d'entre elles ont jugé que la Commission n'avait pas suffisamment motivé cette proposition au regard des principes de subsidiarité et de proportionnalité.

2.2. La COSAC prend acte des difficultés exprimées par la plupart des parlements nationaux pour respecter le calendrier prévu, compte tenu du fait que les huit semaines se déroulaient pendant les mois d'été. Elle estime qu'une adaptation du délai de huit semaines devrait être envisagée en pareil cas.

3. Résultats du groupe de travail sur la coopération en matière de subsidiarité et de proportionnalité

3.1. Suite aux décisions prises par la XXXIX^e COSAC tenue les 7 et 8 mai 2008 à Brdo pri Kranju sous présidence slovène, la COSAC prend note de la synthèse des discussions du groupe de travail des représentants des parlements nationaux auprès de l'Union européenne, qui donne des idées pour une meilleure coopération en vue de l'application du protocole 2 du traité de Lisbonne sur les principes de subsidiarité et de proportionnalité, et remercie le secrétariat de la COSAC pour son rapport qui a servi de base aux discussions.

3.2. La COSAC remercie les services de la Commission européenne et du Parlement européen pour leur coopération avec le groupe de travail et pour leur engagement en faveur d'une bonne application du protocole 2 du traité de Lisbonne. Elle note, en particulier, l'approche constructive et qualitative de la Commission européenne et sa volonté de prendre chaque avis motivé d'un Parlement national comme une contribution au dialogue politique entre les parlements nationaux et la Commission européenne.

3.3. La COSAC se félicite de l'indication informelle de la Commission qu'elle retirera les quatre semaines d'août du calcul pour le délai limite de réception des avis motivés. Elle espère que la Commission formalisera cette indication dans les meilleurs délais et presse le Conseil et le Parlement européen de prendre une position similaire.

3.4. La COSAC souhaite que les parlements ou les chambres soulevant un éventuel problème de subsidiarité sur une proposition échangent, dès que possible, des informations sur la manière de procéder.

3.5. La COSAC considère IPEX comme le moyen le plus approprié pour transmettre à un stade précoce des informations en matière de subsidiarité ainsi que les décisions officielles des parlements nationaux sur ce sujet. Elle encourage également les échanges d'information informels sur la subsidiarité, en particulier par l'intermédiaire des représentants des parlements nationaux auprès de l'Union européenne.

3.6. La COSAC encourage les parlements nationaux à utiliser de bonne et efficace manière le réseau de leurs représentants à Bruxelles. Elle considère que le réseau existant est le moyen le plus efficace d'échanger une information de manière régulière, précoce et informelle sur les résultats des examens menés dans les parlements nationaux. Elle invite le Parlement européen à considérer comment il souhaiterait travailler avec ce réseau.

3.7. La COSAC salue le fait que les parlements nationaux considèrent les exercices pilotes comme nécessaires dans l'attente de la mise en œuvre du traité de Lisbonne et elle est dès lors déterminée à poursuivre ces

exercices. Elle considère que ses réunions régulières constituent l'enceinte appropriée à des échanges politiques sur la subsidiarité.

3.8. La COSAC considère que le secrétariat de la COSAC devrait informer les parlements nationaux lorsque le seuil du « carton jaune » ou « orange » a été atteint.

4. Rapport semestriel

4.1. La COSAC salue le dixième rapport semestriel préparé par le secrétariat de la COSAC qui est une source importante d'informations sur l'exercice des compétences des parlements nationaux et du Parlement européen et sur le développement de la coopération interparlementaire.

ANNEXE

Liste des participants

PRESIDENCE – CHAIR

● FRANCE

Assemblée nationale / *National Assembly*

Pierre LEQUILLER, Président de la commission chargée des affaires européennes,
Daniel GARRIGUE, Vice-président,
Jérôme LAMBERT, Membre de la commission chargée des affaires européennes,

Sénat / *Senate*

Hubert HAENEL, Président de la commission des affaires européennes,
Denis BADRE, Vice-président,
Simon SUTOUR, Vice-président,

ÉTATS MEMBRES – MEMBER STATES

● ALLEMAGNE / GERMANY

Bundestag / *Diète fédérale* / *Federal Diet*

Gunther KRICHBAUM, Président de la commission des affaires de l'Union européenne,
Kurt BODEWIG, Membre de la commission des affaires de l'Union européenne,
Michaël ROTH, Membre de la commission des affaires de l'Union européenne,

Bundesrat / *Conseil fédéral* / *Federal Council*

Carsten-Ludwig LUEDEMANN, Membre adjoint de la commission des questions européennes,

● AUTRICHE / AUSTRIA

Nationalrat / *Conseil national* / *National Council*

Michael SPINDELEGGER, Président de la sous-commission permanente des affaires européennes,
Elisabeth GROSSMANN, Vice-présidente,

Bundesrat / *Conseil federal* / *Federal Council*

Gottfried KNEIFEL, Président de la commission des affaires européennes,
Albrecht KONECNY, Vice-président,

• **BELGIQUE / BELGIUM**

Chambre des Représentants / House of Representatives

Herman DE CROO, co-Président du comité d'avis fédéral chargé des questions européennes,
Camille DIEU, Députée,
Daniel DUCARME, Député,

Sénat / Senate

Anne DELVAUX, co-Présidente du comité d'avis fédéral chargé des questions européennes,
Jean-Jacques DE GUCHT, Sénateur,
François ROELANTS DU VIVIER, Sénateur,

• **BULGARIE / BULGARIA**

Narodno Sobranie / Assemblée nationale / National Assembly

Mladen TCHERVENIAKOV, Président de la commission des affaires européennes,
Nadezhda MIKHAILOVA, Vice-présidente de l'Assemblée nationale, Membre de la
commission des affaires européennes,
Maria ANGUELIEVA KOLEVA, Vice-présidente de la commission des affaires européennes,
Denitsa GADZEVA, Vice-présidente de la commission des affaires européennes,
Radoslav IVANOV, Membre de la commission des affaires européennes

• **CHYPRE / CYPRUS**

Vouli ton Antiprosopon / Chambre des Représentants / House of Representatives

Nicos CLEANTHOUS, Président de la commission des affaires européennes,
Takis HATZIGEORGIU, Député,
Tasos MITSOPOULOS, Député,
Fidias SARIKAS, Député,
Demetris SYLLOURIS, Député,

• **DANEMARK / DENMARK**

Folketinget / Assemblée du Peuple / The People's Assembly

Lone DYBKJAER, Membre de la commission des affaires européennes,

• **ESPAGNE / SPAIN**

Cortes generales / Parlement Espagnol / Spanish Parliament

Alex SAEZ, Vice-président de la commission mixte de l'Union européenne,
Inaki ANASAGASTI, Sénateur,

Soledad BECERRIL, Député,
Juan MOSCOSO, Député,
Joan SABATE, Sénateur,
Jordi XUCLA, Député,

• **ESTONIE / ESTONIA**

Riigikogu / Parlement / Parliament

Marko MIHKELSON, Président de la commission des affaires européennes,
Hanno PEVKUR, Membre de la commission des affaires européennes,
Rein RATAS, Membre de la commission des affaires européennes,

• **FINLANDE / FINLAND**

Eduskunta / Parlement / Parliament

Erkki TUOMIOJA, Président de la Grande commission,
Heidi HAUTALA, Membre de la Grande commission,
Hakan NORDMAN, Membre de la Grande commission,
Sari PALM, Membre de la Grande commission,
Kimmo SASI, Membre de la Grande commission,

• **GRÈCE / GREECE**

Vouli Ton Ellinon / Parlement / Parliament

Christos PAPOUTSIS, Vice-président de la commission permanente spéciale pour les affaires européennes,
Ioannis BANIAS, Membre de la commission permanente spéciale pour les affaires européennes,
Achilleas KANTARTZIS, Membre de la commission permanente spéciale pour les affaires européennes,
Marios SALMAS, Membre de la commission permanente spéciale pour les affaires européennes,

• **HONGRIE / HUNGARY**

Országgyűlés / Assemblée nationale / National Assembly

Matyas EORSI, Président de la commission des affaires européennes,

• **IRLANDE / IRELAND**

Houses of the Oireachtas / Parlement / Parliament

Bernard DURKAN, Président de la commission mixte des affaires européennes,

John PERRY, Président de la commission mixte du contrôle des affaires européennes,
Michael MULCAHY, Membre de la commission mixte des affaires européennes,

• **ITALIE / ITALY**

Camera dei deputati / *Chambre des députés* / *Chamber of Deputies*

Mario PESCANTE, Président de la commission sur la politique de l'Union européenne,
Enrico FARINONE, Vice-président,
Nunziante CONSIGLIO, Vice-président,

Senato della Repubblica / *Sénat* / *Senate*

Rossana BOLDI, Présidente de la commission sur la politique de l'Union européenne,
Giacomo SANTINI, Vice-président,
Roberto DI GIOVAN PAOLO, Sénateur,

• **LETTONIE / LATVIA**

Saeima / *Diète* / *Diet*

Vaira PAEGLE, Présidente de la commission des affaires européennes,

• **LITUANIE / LITHUANIA**

Seimas / *Diète* / *Diet*

Petras AUSTREVICIUS, Vice-président de la commission des affaires européennes, membre de la commission des affaires étrangères,
Marija Aušrinė PAVILIONIENE, Vice-présidente de la commission des affaires européennes, membre de la commission de l'éducation, de la science et de la culture,
Arminas LYDEKA, Membre de la commission des affaires européennes, Président de la commission des droits de l'homme,

• **LUXEMBOURG / LUXEMBURG**

Chambre des députés / *Chamber of deputies*

Ben FAYOT, Président de la commission des affaires étrangères et européennes, de la défense, de la coopération et de l'immigration,
Charles GOERENS, Vice-président,

• MALTE / MALTA

Kamra Tad-Deputati / Chambre des représentants / House of representatives

Michael FRENDU, Président de la commission des affaires étrangères et européennes,
George VELLA, Membre de la commission des affaires étrangères et européennes,

• PAYS-BAS / THE NETHERLANDS

Tweede Kamer / Chambre des Représentants / House of Representatives

Harry VAN BOMMEL, Vice-président de la commission des affaires européennes,
Isabelle DIKS, Membre de la commission des affaires européennes,
Henk Jan ORMEL, Membre de la commission des affaires européennes,
Han TEN BROEKE, Membre de la commission des affaires européennes,

Eerste Kamer der Staten-Generaal / Sénat / Senate

René VAN DER LINDEN, Président de la commission des affaires européennes,
Ankie BROEKERS-KNOL, Vice-présidente,

• POLOGNE / POLAND

Sejm / Diète / Diet

Andrzej GRZYB, Président de la commission des affaires européennes,
Andrzej GALAZEWSKI, Vice-président,
Karol KARSKI, Vice-président,

Senate / Sénat / Senate

Edmund WITTBRODT, Président de la commission des affaires européennes,
Zdzislaw PUPA, Vice-président,

• PORTUGAL

Assembleia da República / Assemblée de la République / Assembly of the Republic

Vitalino CANAS, Président de la commission des affaires européennes,
Nuno MAGALHAES, Vice-président,
Mario DAVID, Membre de la commission des affaires européennes,
Isabel PIRES DE LIMA, Membre de la commission des affaires européennes,
Jacinto SERRAO, Membre de la commission des affaires européennes,
Jorge TADEU MORGADO, Membre de la commission des affaires européennes,

• **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC**

Poslanecká Sněmovna / *Chambre des députés / Chamber of deputies*

Jan BAUER, Vice-président de la commission des affaires européennes,
Petr KRILL, Vice-président,
Sona MARKOVA, Vice-présidente,
Rudolf KUFA, Membre de la commission des affaires européennes,

Senát / *Sénat / Senate*

Luděk SEFZIG, Président de la commission des affaires européennes,
Alena VENHODOVA, Vice-présidente,

• **ROUMANIE / ROMANIA**

Camera Deputatilor / *Chambre des députés / Chamber of deputies*

Bodgan PASCU, Vice-président de la commission des affaires européennes,
Traian DOBRE, Secrétaire de la commission des affaires européennes,
Mircea Valer PUSCA, Membre de la commission des affaires européennes,

Senatul României / *Sénat / Senate*

Peter ECKSTEIN-KOVACS, Sénateur,
Nicolae-Marian IORGA, Sénatrice,

• **ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM**

House of Commons / *Chambre des communes*

Michael CONNARTY, Président de la commission de contrôle des affaires européennes,
Jim DOBBIN, Membre de la commission de contrôle des affaires européennes,
Kelvin HOPKINS, Membre de la commission de contrôle des affaires européennes,

House of Lords / *Chambre des Lords*

Lord Julian GRENFELL, Président de la commission de l'Union européenne,
Lord John ROPER, Président de la sous-commission C de la commission de l'Union européenne,
Lord Mark MARLESFORD, Membre de la sous-commission F de la commission de l'Union européenne,

• **SLOVAQUIE / SLOVAKIA**

Narodna Rada / *Conseil national / National Council*

Milan URBANI, Président de la commission des affaires européennes,

Maros KONDROT, Vice-président,

• **SLOVÉNIE / SLOVENIA**

Državni zbor / Assemblée nationale / National Assembly

Darja LAVTIZAR BEBLER, Présidente de la commission des affaires européennes,
Bogdan BAROVIC, Vice-président,
Josko GODEC, Membre de la commission des affaires européennes,
Jakob PRESECNIK, Membre de la commission des affaires européennes,

Državni svet / Conseil national / National Council

Vincenc OTONICAR, Président de la commission des affaires étrangères et européennes,

• **SUÈDE / SWEDEN**

Riksdagen / Parlement / Parliament

Anna KINBERG BATRA, Présidente de la commission pour l'Union européenne,
Bengt Anders JOHANSSON, Membre du Parlement,
Asa LINDESTAM, Membre du Parlement,
Agneta LUNDBERG, Membre du Parlement,
Marina PETTERSSON, Membre du Parlement,
Cecilia WIGSTROM, Membre du Parlement,

• **PARLEMENT EUROPÉEN / EUROPEAN PARLIAMENT**

Edward MCMILLAN-SCOTT, Vice-président,
Martine ROURE, Vice-présidente,
Jo LEINEN, Président de la commission des affaires constitutionnelles,
Andrew DUFF, député européen,
Iñigo MENDEZ DE VIGO, député européen,
Atanas PAPARIZOV, député européen,

• **SECRÉTARIAT DE LA COSAC / COSAC SECRETARIAT**

Loreta RAULINAITYTE, Membre permanent du secrétariat de la COSAC,
František ČAKRT, Membre du secrétariat de la COSAC (*République tchèque*),
Ana IVAS, Membre du secrétariat de la COSAC (*Slovénie*),
Rok KRZISNIK, Membre du secrétariat de la COSAC (*Slovénie*),
Fabienne LEVILAIN, Membre du secrétariat de la COSAC (*France*),
David MAHE, Membre du secrétariat de la COSAC (*France*),
Maximilian SCHROEDER, Membre du secrétariat de la COSAC (*Parlement européen*),
Hana SEDLACKOVA, Membre du secrétariat de la COSAC (*République tchèque*),
Pauline CRABIE, Stagiaire (*France*)

PAYS CANDIDATS – CANDIDATE COUNTRIES

● **ANCIENNE REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE /
FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA**

Sobranie na Republika Makedonija / Assemblée de la République / Assembly of the Republic

Petar POP-ARSOV, Président de la commission des affaires européennes,

● **CROATIE / CROATIA**

Sabor / Parlement / Parliament

Neven MIMICA, Président de la commission des affaires européennes,
Marija PEJCINOVIC–BURIC, Membre de la commission des affaires européennes,
Tanja VRBAT, Membre de la commission des affaires européennes,

● **TURQUIE / TURKEY**

Büyük Millet Meclisi / Grande Assemblée nationale / Grand National Assembly

Yaşar YAKIS, Président de la commission de l'harmonisation de l'Union européenne,
Onur Basaran OYMEN, Vice-président,
Musa SIVACIOGLU, Membre de la commission de l'harmonisation de l'Union européenne,

AUTRES PARTICIPANTS – OTHER PARTICIPANTS

● **COMMISSION EUROPÉENNE / EUROPEAN COMMISSION**

Fernando FRUTUOSO DE MELO, Directeur, relations avec le Parlement européen, le Médiateur européen, le Comité économique et social européen, le Comité des régions et les parlements nationaux,
Panayotis ANASTOPOULOS, Chef d'unité,
Philippe GODTS, Personne de contact pour les parlements nationaux,
Sten RAMSTEDT, Membre du cabinet de Mme Margot WALLSTRÖM, vice-présidente de la Commission européenne, chargée des relations institutionnelles et de la stratégie de communication

● **CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE / COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION**

Eugenia DUMITRIU-SEGNANA, Conseiller juridique

● **PARLEMENT EUROPÉEN / EUROPEAN PARLIAMENT**

Alain BARRAU, Directeur du Bureau du Parlement européen en France

● **ASSEMBLÉE EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE (UEO) / EUROPEAN SECURITY AND DEFENCE ASSEMBLY (WEU)**

Corine CABALLERO-BOURDOT, Chef du Service des relations extérieures,
Philip WORRE, Chef du bureau des études extérieures